

CENTRE DE RECHERCHE ECONOMIQUE SUR L'ÉPARGNE

CREDOC  
BIBLIOTHÈQUE



LE PANEL FINANCIER

Sou1974-2131

L'Épargne Le panel financier /  
Catherine Bassac (Février 1974).

CREDOC•Bibliothèque



Février 1974

CREDOC  
BIBLIOTHÈQUE

R329

CENTRE DE RECHERCHE ECONOMIQUE

SUR L'EPARGNE

-----

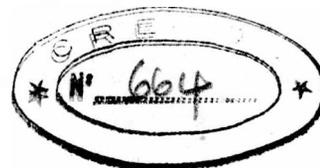
40, rue du Chevaleret - 75013 PARIS  
4, rue de Lille - 75007 PARIS

Catherine BASSAC

Février 1974

LE PANEL FINANCIER

(Synthèse des notes méthodologiques et historiques (1) )



(1) - Les documents utilisés sont des notes de MM. LISLE, COSTE, BENUSILHO, GOURVEZ.

Ont travaillé à la réalisation de ce Panel :

MM. DUPONT, LANCO, LEVEL, PLEUVRET, SEIZOU, TYLMAN.

Mmes BASSAC, CAMPION, de CHARRY, DERVIEUX, DETOURBET, FOURMONT, LAURENT, MASFETY,  
OGEREAU.

S O M M A I R E

	Pages
<u>INTRODUCTION</u> .....	2
I - LES MOTIFS ET LES OBJECTIFS DU PANEL FINANCIER .....	5
II - MISE EN PLACE ET FONCTIONNEMENT DE L'INSTRUMENT .....	10
<u>1ère PERIODE</u> : <u>1969 et 1970 - Formation du Panel et première expérience</u> .....	10
A - Le Panel : Ses caractéristiques et ses modalités, le déroulement théorique des enquêtes .....	10
B - 1ère expérience : enquête de Septembre-Octobre 1969, Résultats et situation du Panel au terme de cette première phase .....	17
C - L'année 1970 .....	22
<u>2ème PERIODE</u> : <u>1971 et 1972 - Amélioration et recherche de perfectionnement de l'instrument Panel</u> .....	25
A - Les enquêtes et les résultats de l'année 1971 ....	25
B - Amélioration nécessaire de l'instrument .....	29
C - Les orientations nouvelles du Panel en 1972, La méthode dite des "Quotas" .....	31
D - L'année 1972 .....	34
<u>3ème PERIODE</u> : <u>Le Plan d'expérience de 1972, ses résultats, la méthode en 1973 et les perspectives pour l'avenir..</u>	36
A - Les recherches méthodologiques en 1972 .....	36
B - La réalisation du Plan d'expérience 1972 et les résultats .....	41
C - Le Panel Financier en 1973 et les projets pour 1974 et les années suivantes .....	47
III - LES APPORTS DU PANEL FINANCIER .....	53

## LE PANEL FINANCIER

### I N T R O D U C T I O N

Si, depuis une dizaine d'années, la recherche économique a connu en France un important développement dans le domaine de l'Épargne, les besoins d'étude en matière de marketing financier ont conduit le Centre de Recherche Économique sur l'Épargne (CREP) à multiplier et à préciser ses diverses directions de recherche et à accroître sans cesse ses travaux, qui se répartissent entre la recherche théorique, (les mécanismes de l'épargne et de sa formation, le comportement des épargnants, l'analyse des processus de décision) et les études appliquées. En outre, ces travaux portent sur les divers éléments du Patrimoine, des avoirs liquides aux actifs immobiliers, et concernent les différentes catégories sociales d'Épargnants.

Très rapidement, les études CREP ont servi de points d'appui pour la décision des Pouvoirs Publics et des Institutions Financières, et se sont efforcées de mieux saisir le phénomène de l'épargne et de ses placements.

C'est ainsi qu'en 1967, il est apparu très intéressant au CREP d'arriver à "mesurer le comportement des épargnants et à effectuer cette mesure régulièrement chaque année".

Aucune expérience antérieure n'ayant été faite à ce propos, le CREP a dû innover entièrement sa méthode de travail et mettre en place un instrument qui devait permettre la collecte d'informations qualitatives et quantitatives ; ceci a été réalisé grâce à une enquête permanente, le "Panel d'Épargnants", sur la constitution du Patrimoine et les intentions de placement des épargnants.

Les Institutions Financières ont adopté cette idée et le CREP a pu, de ce fait, définir cet instrument d'observation sur les comportements des épargnants.

Précisons, par ailleurs, que le CREP reçoit, dans le cadre du Panel, l'aide des Pouvoirs Publics.

Le Panel est financé :

- . par les Institutions Financières (environ 70 %) ;
- . par le Trésor ;
- . Par la Commission des Opérations de Bourse.

Le Panel Financier constitue donc une expérience d'observation permanente de la conjoncture monétaire et financière, qu'il convient d'étudier en plusieurs phases :

- . définition de ses nombreux objectifs ;
- . analyse des méthodes de collecte de l'information, qui n'ont cessé d'être améliorées de 1967 à nos jours ;
- . les apports de cet "instrument" et les multiples possibilités d'utilisation à venir, ainsi que les critiques formulées à son égard.

Il est à noter, enfin, que l'organisation d'un Panel Financier, répondant à un certain nombre d'objectifs définis ci-après, est fixée d'un commun accord entre les Participants. Ceux-ci apportent, sous une forme ou une autre, une contribution efficace et chacun d'eux recueille, dans l'intérêt de sa fonction économique et financière, les fruits d'une exploitation globale ou d'une recherche particulière. Aujourd'hui, cette opération représente environ le tiers des activités du Centre de Recherche Economique sur l'Epargne.

\*            \*  
\*            \*

I

LES MOTIFS ET LES OBJECTIFS  
DU PANEL FINANCIER

\*

\*

\*

## I - LES MOTIFS ET LES OBJECTIFS DU PANEL FINANCIER

En 1967, un certain nombre de travaux étaient "bloqués" du fait de la faiblesse des données disponibles relatives aux comportements des ménages à l'égard de leurs emplois monétaires et financiers. Les modèles de projection sont d'autant plus difficiles à établir que l'on s'efforce justement d'intégrer les variables monétaires. De plus, l'inflation met à nu des mécanismes de comportement plus délicat qu'il convenait d'étudier en abandonnant une analyse trop globale, qui, dans la répartition du revenu, opposait la Consommation et l'Épargne. Les titulaires de revenus sont en effet placés devant des choix multiples qui, décisions prises, ont pour conséquence, une répartition du revenu en quatre emplois :

- . la consommation,
- . l'investissement en biens immobiliers,
- . les placements financiers,
- . la détention d'encaisses monétaires et quasi-monétaires (conservation de l'épargne monétaire).

L'étude des séries chronologiques devait faciliter la découverte des relations entre ces différentes variables et le revenu, découverte qui devait être complétée par la connaissance des décisions les plus récentes, des intentions, et des motifs qui les font naître.

C'est pourquoi, la mise en place d'un panel d'épargnants régulièrement interrogés et fréquemment renouvelés, devait permettre d'élargir le domaine de nos connaissances en matière de comportement financier et monétaire des ménages et de procéder à des analyses susceptibles de suggérer des politiques financières adaptées aux objectifs nationaux.

Le premier objectif du Panel était de doter les adhérents du CREP d'un instrument d'observation et d'analyse sur les comportements financiers des épargnants à l'égard de la composition, de la gestion de leur patrimoine et des placements de leur épargne. Pour servir ces analyses financières et monétaires et améliorer la connaissance des variations d'actifs, il était donc indispensable :

- 1° - d'observer les faits, c'est-à-dire de définir la position socio-économique du titulaire de revenus et plus précisément, de mesurer le niveau et la structure de son patrimoine immobilier, financier et monétaire, d'apprécier son revenu pendant la période passée (à déterminer) et de détailler ses emplois financiers et monétaires au cours de cette même période.
- 2° - de connaître des intentions, c'est-à-dire de chiffrer pour la période suivante (à déterminer) les espérances de revenus et les projets de placements formés par les titulaires.
- 3° - de comprendre les motivations, c'est-à-dire, grâce au questionnaire ou à l'entretien, de faire donner les raisons de choix de placements, les motifs d'une conservation d'encaisses monétaires ou quasi-monétaires et également les explications du refus d'un choix différent. Il conviendrait, à ce propos, de tester le degré d'information du titulaire à l'égard des dispositions les plus récentes prises par les autorités bancaires, fiscales ...

Déjà, certaines objections étaient soulevées ; il pouvait paraître, en effet, critiquable d'interroger les mêmes personnes sur leurs décisions et leurs opinions ; ainsi, la création de deux Panels avait été envisagée : le premier aurait pu être interrogé sur les faits et les projets ; le second, plus restreint, choisi dans des strates de population identiques à celles du premier (par l'âge, la catégorie socio-professionnelle, le niveau de revenu, le statut d'occupation du logement) aurait pu être interrogé sur les motivations. Cependant, cette solution, sans parler de son coût important, aurait exigé un soin particulier dans le tirage du second Panel et aurait comporté des risques d'incohérence et des difficultés dans l'interclassement des réponses. C'est pourquoi, cette solution n'a pas été retenue et l'on a préféré interroger les épargnants à la fois sur leurs réalisations et leurs motivations dans un questionnaire unique. En outre, pour réaliser ces premiers objectifs cités, il fallait tenir compte de plusieurs contraintes dont la nécessité absolue d'une part, de respecter l'anonymat des enquêtés, et la rapidité, d'autre part, dans le traitement de l'information et l'analyse des résultats. En effet, le Panel devait donner régulièrement et rapidement, la connaissance des décisions des ménages et les motifs de ces décisions en matière d'affectation du revenu.

Au cours de son évolution, le Panel Financier a accru le nombre de ses objectifs : il est très vite apparu comme un instrument d'observation particulièrement sensible de l'évolution des tendances, et devant permettre l'étude de l'évolution générale de la conjoncture. Pour réaliser un tel objectif, deux séries de travaux étaient à effectuer :

- . d'une part, il était nécessaire de parfaitement situer les informations fournies et la population observée par le Panel Financier, tester la valeur et la représentativité des résultats obtenus, préciser l'importance de certaines surestimations relevées ;
- . d'autre part, il convenait de comparer les résultats observés et les comportements des panélistes à des données dont on disposait par ailleurs (études INSEE, autres études CREP) et d'étayer les hypothèses formulées par d'autres enquêtes sur l'épargne des ménages.

Aujourd'hui, le Panel Financier est un outil précieux pour l'étude des comportements patrimoniaux, un instrument conjoncturel de mesure des flux d'épargne (à court terme), avec comme objectif essentiel, celui de saisir en totalité le comportement financier global des enquêtés.

Il doit aussi être une source d'informations disponibles et utilisables dans le cadre d'autres études, c'est-à-dire fournir des éléments d'informations destinés à nourrir la recherche économique et permettre aux Institutions Financières de demander des études spécifiques.

En résumé, les objectifs du Panel Financier sont actuellement les suivants :

- . mesurer le comportement des épargnants, régulièrement chaque année (relations épargne-patrimoine) en entrant le plus possible dans le détail de chaque type de placement ;
- . permettre de réaliser des analyses descriptives ;
- . permettre de constituer des séries chronologiques ;
- . rester avant tout une "Banque de données" ;
- . étudier, d'après les données fournies, certaines composantes de la conjoncture.

On conclut donc, sur une double finalité du Panel : d'une part, c'est un produit final qui doit fournir aux adhérents l'information qu'ils désirent, et d'autre part, un produit intermédiaire, qui doit permettre de donner des informations pour d'autres études.

Ainsi, les résultats doivent porter sur des observations quantitatives et sur les intentions (études chronologiques) et sur les opinions.

\*  
\*            \*

Depuis 1969, date de mise en place du Panel, une grande amélioration dans la collecte de l'information a permis la réalisation de certains objectifs, à savoir les progrès considérables dans l'analyse qualitative. Mais, la réalisation d'une succession d'enquêtes, les changements de méthode au fur et à mesure de l'évolution de cet "instrument" d'observation, ont empêché jusqu'à présent, la constitution de séries homogènes. C'est pourquoi en 1974, les efforts du CREP continuent pour améliorer encore l'aspect quantitatif et s'attachent à la signification de certaines données.

Aujourd'hui, on peut déjà parler de réussite dans la mesure où le Panel est une source d'informations et de renseignements statistiques très importante, dont les possibilités d'utilisation ne cessent de se multiplier.

\*  
\*            \*

## II

MISE EN PLACE  
ET FONCTIONNEMENT DE L'INSTRUMENT

\*

\*

\*

## II - MISE EN PLACE ET FONCTIONNEMENT DE L'INSTRUMENT

De la fin de l'année 1967, date où le Panel Financier est né, à nos jours, un certain nombre d'améliorations et d'aménagements ont été apportés dans la méthode de collecte de l'information et l'exploitation des données recueillies.

C'est pourquoi, il convient de distinguer les trois périodes suivantes :

- 1ère Période : 1969 et 1970 correspondant à la formation du Panel et à la réalisation d'une première expérience.
- 2ème Période : 1971 et 1972, deux années au cours desquelles le CREP a porté ses efforts sur l'amélioration et la recherche de perfectionnement de l'instrument Panel.
- 3ème Période : La mise en place et la réalisation, fin 1972, d'un Plan d'expérience, dû à l'introduction d'une nouvelle méthode d'enquête, ainsi que la forme du Panel en 1973 et ses perspectives pour 1974.

\*       \*  
\*       \*

### PREMIERE PERIODE : 1969 et 1970 - FORMATION DU PANEL ET PREMIERE EXPERIENCE

#### A - Le Panel, ses caractéristiques et ses modalités - Le déroulement théorique des enquêtes

La décision de créer un "Panel d'Epargnants" a suscité de longues mises au point dans sa formation et dans l'établissement d'un premier questionnaire ; sa mise en place a duré un an.

Les méthodes de travail des participants (1) et leur intervention ont donné les moyens de réaliser cette enquête Permanente, dans le respect des contraintes déjà évoquées : la nécessité absolue de garder l'anonymat des enquêtés, la rapidité dans le traitement de l'information et des résultats.

Les Intermédiaires Financiers apportaient, sous forme de contributions techniques, la base de sondage de l'échantillon, les autres adhérents du CREP apportaient simplement une contribution financière.

#### 1°) La formation du Panel : l'échantillonnage

Suivant un plan de sondage, le Panel était constitué par des ménages tirés au sort dans la clientèle des Institutions Financières (Banques et Caisses d'Epargne), et comprenait les entrepreneurs individuels étudiés séparément.

Selon un premier projet, une représentation plus importante devait être accordée aux catégories plus aisées (professions libérales, cadres supérieurs et moyens, patrons de l'industrie et du commerce). Le but étant, en effet, d'atteindre les ménages ayant une propension à consommer assez fortement inférieure à l'unité.

Pour vérifier si la pondération donnée à chaque catégorie était satisfaisante, un Panel composé de 500 ménages devait être constitué et interrogé deux fois, à titre d'essai. Mais, pour l'enquête permanente, le Panel devait comprendre 3 000 ménages tirés au sort, afin que l'échantillon constitué fût conforme aux pondérations exigées. Tous les 6 mois, à partir de la deuxième année, le tiers du Panel devait être renouvelé par remplacement du tiers le plus ancien, de façon à éliminer les effets d'accoutumance ; chaque unité devait ainsi subir trois enquêtes et rester 18 mois dans le Panel.

Quant à la réalisation, l'enquête permanente comprenait 1 500 ménages, au maximum ; ces unités de l'échantillon constitué devaient répondre à un questionnaire qui leur était soumis trois fois, à six mois d'écart, et qui portait sur les variables financières et sur tous les "placements" de l'épargne. Les résultats donnaient lieu à la sortie de rapports.

---

(1) Dès le début, 10 adhérents ont souscrit au Panel, parmi les Institutions Financières.

Mais il convient à présent, de décrire avec le plus de précision possible, le mécanisme de cet instrument et la méthode utilisée jusqu'en 1972.

## 2°) Les caractéristiques et les modalités du Panel, Enquête Permanente

Le Panel était donc composé d'environ 1 500 ménages, tirés au sort dans la population des déposants d'avoirs monétaires ou financiers. La base de sondage était ainsi constituée par une clientèle bancaire, dont étaient écartés :

- les femmes mariées (le Panel étant constitué par des "ménages" au sens de la Comptabilité Nationale) (1),
- les personnes morales,
- les comptes d'entreprises et non les entrepreneurs individuels personnellement,
- les personnes physiques décédées.

D'autre part, l'échantillon était déterminé de la façon suivante : une quote-part d'échantillon était établie pour chaque Intermédiaire Financier, et correspondait approximativement au pourcentage des "exigibilités" de chacun d'eux dans le total de leurs disponibilités monétaires et quasi-monétaires et de leurs dépôts d'épargne liquide définis dans les postes suivants :

- dépôts à vue dans les banques,
- dépôts à terme, compte d'épargne, comptes sur livrets et comptes d'épargne-logement dans les banques
- dépôts à la Caisse Nationale d'Épargne.

Quant à la structure de l'échantillon, elle était définie en fonction de la répartition de la population française, selon la présence dans une région, selon l'âge et selon l'appartenance à une catégorie socio-professionnelle. Le territoire était divisé en 7 groupes de régions de programme (2)

---

(1) Est considéré comme "ménage", la personne ou l'ensemble de personnes vivant dans un même logement.

(2) Les régions de programme étaient celles-ci :

- |                         |                         |
|-------------------------|-------------------------|
| . La Région Parisienne, | . le groupe Sud-Est,    |
| . le groupe Nord-Est,   | . le groupe Nord-Ouest; |
| . le groupe Est         | . le groupe Ouest,      |
|                         | . le groupe Sud-Ouest.  |

et pour chaque groupe, un contingent était fixé en fonction de son coefficient de population. Puis, à l'intérieur de ce contingent régional, une double répartition était faite :

- l'une selon les classes d'âges (25-35 ans, 35-45 ans, 45-55 ans, 55-65 ans, 65-75 ans).
- l'autre selon les catégories socio-professionnelles (certaines catégories, dont les professions libérales, étaient sur-représentées).

Chaque groupe de régions était alors défini par une double série de coefficients (âge et catégorie socio-professionnelle), que les intermédiaires s'efforçaient de respecter dans la formation de leur échantillon, en effectuant leur tirage au sort par stratification de la population.

De leur côté, les intermédiaires répartissaient leur quote-part entre ces groupes de régions, selon leur implantation, et cela en accord avec le CREP, de telle façon que finalement, le contingent global du groupe de régions fût respecté.

L'étape suivante consistait dans le tirage au sort, en deux degrés : d'une part, à l'intérieur de chaque groupe de régions et compte tenu de l'importance de la quote-part régionale, l'Intermédiaire Financier décidait du nombre de Comptoirs à tirer au sort (3 ou 4). Ces comptoirs participaient alors au tirage avec une probabilité qui était fonction de leur importance dans la collecte des dépôts. D'autre part, les Comptoirs d'un même établissement, ainsi désignés par le sort, se répartissaient la quote-part réservée au groupe de régions et procédaient, dans le fichier de leur clientèle, au tirage au sort des enquêtés destinés à rentrer dans le Panel. Ce tirage au sort devait aboutir à fournir un échantillon stratifié selon les coefficients définissant les groupes de régions et composé de clients ayant accepté de répondre aux questionnaires. Il est à noter que, pour des raisons de commodité, un nombre plus important de clients était tiré au sort dans chaque strate, en raison du nombre plus ou moins important de clients qui pouvaient refuser d'entrer ensuite volontairement dans le Panel. Les noms recevaient au fur et à mesure de leur sortie, un numéro d'ordre.

Ceci nous amène à parler de la consultation préalable des enquêtés : c'est précisément en suivant le numéro d'ordre de sortie que les clients étaient informés et sollicités de participer au Panel : les Directeurs d'agence leur remettaient une lettre-type et développaient des arguments en faveur de cette enquête, en insistant sur la garantie de l'anonymat et l'intérêt pour les épargnants de l'existence d'une meilleure information financière, et en donnant un certain nombre d'indications afin que le destinataire puisse se sentir associé à la recherche. Ce n'est qu'après avoir donné leur accord et leur autorisation que les enquêtés recevaient le questionnaire n° 1.

C'est ainsi que l'on a abouti à cette première méthode d'enquête par voie postale : En effet, le CREP ayant reçu la liste des enquêtés établie dans le fichier des Banques, procédait à l'envoi du questionnaire ; selon les modalités, celui-ci ne comportait aucune indication, aucun signe permettant d'identifier l'enquêté ; seule, la marque de l'Intermédiaire était obligatoire.

A l'envoi du questionnaire, le CREP joignait une lettre explicative, sollicitant la participation de l'enquêté et son association à la recherche, et deux enveloppes timbrées, l'une à l'adresse du CREP, qui permettait le retour du questionnaire dans le respect d'une date limite, l'autre, plus petite, à l'adresse de l'Intermédiaire, l'enquêté devant lui faire savoir s'il avait finalement répondu au questionnaire ou non. Cette formule permettait le redressement de l'échantillon, et était destinée à renseigner sur la catégorie socio-professionnelle et l'âge des auteurs de refus.

Enfin, les enquêtes étaient réalisées à partir des 15 Mars et 15 Septembre, pour être terminées les 15 Avril et 15 Octobre. La première expérience de ce type a été réalisée le 15 Septembre 1969 et a donné lieu à des premiers résultats ; cette phase expérimentale a permis de dégager un certain nombre d'enseignements et de suggestions que nous développerons ensuite.

Mais il convient de préciser ce que contenait ce questionnaire et comment les informations qu'il donnait étaient exploitées.

Chaque enquêté étant interrogé trois fois, à six mois d'écart, les questionnaires étaient au nombre de trois et comportaient des parties différentes :

- La première Partie Permanente, était relative aux caractéristiques socio-économiques du ménage et se retrouvait dans les trois questionnaires :
    - . Age et sexe du chef de ménage,
    - . Statut matrimonial,
    - . Nombre d'enfants à charge
    - . Département de résidence,
    - . Catégorie socio-professionnelle,
    - . Statut du logement (éventuellement montant du loyer et des charges),
    - . Endettement : nature, forme, importance,
    - . Primes d'assurance-vie éventuellement versées,
    - . Revenus : origine et montant,
    - . Montant des espèces détenues.
  
  - La seconde partie ne figurait que dans le questionnaire n° 1 et était relative au niveau du Patrimoine et à la structure de celui-ci :
    - . Logement principal,
    - . Biens immobiliers et fonciers,
    - . Semi-liquidités,
    - . Liquidités,
    - . Capital assurance-vie.
  
  - La troisième partie, identique dans les trois questionnaires, concernait le comportement du ménage dans la période passée proche, ainsi que ses intentions de placements ou de dé-placements pour l'avenir proche :
    - . Achat ou vente de biens immobiliers ou fonciers,
    - . Achat ou vente de titres et bons,
    - . Augmentation ou diminution des soldes des différents comptes et livrets d'épargne.
- autrement dit, il s'agissait du revenu passé et du revenu espéré, des placements effectués et des placements envisagés.

- La quatrième partie, mobile, était renouvelée tous les six mois. Elle aidait à l'étude des motivations, était en rapport avec l'actualité, les dispositions les plus récentes prises par les autorités bancaires, monétaires ou fiscales, les innovations en matière de placement .... Cette partie concernait donc les informations financières et apportait des renseignements complémentaires ; elle était commune aux trois questionnaires.

Telles étaient les informations que fournissait l'instrument "Panel".

Quant à l'exploitation des données, elle s'effectuait en plusieurs phases :

- Pour un même enquêté, le raccord entre les trois questionnaires était effectué par le numéro d'identification anonyme, constitué par les six chiffres de la date de naissance, l'indication du sexe, le numéro de l'Intermédiaire et la localité (2 ou 3 chiffres), soit au total dix à onze chiffres.
- Les informations recueillies étaient mémorisées sur bande magnétique et conservées pendant un délai assez long, permettant ultérieurement des recherches économétriques.
- Des séries chronologiques étaient établies grâce aux éléments chiffrés appréhendés : montant et structure du Patrimoine, montant du revenu perçu, montant du revenu attendu, montant de chaque placement effectué, montant global des placements envisagés, répartition des placements envisagés, montant des écarts entre les placements envisagés et les placements réalisés.
- L'analyse de ces données était faite en fonction d'autres éléments permanents d'information contenus dans ce Panel et en corrélation avec les données socio-économiques (âge, catégorie socio-professionnelle ....).
- L'analyse était faite également en fonction des "indicateurs" de motivation (niveau d'information, degré de réaction à l'innovation ....).

Un programme de calcul établi par le CREP était mis en place.

D'un point de vue "pratique", les modalités de financement et d'accord étaient les suivantes :

Les travaux d'échantillonnage et d'envoi du questionnaire étaient à la charge des Participants ; la Banque de France assumait la charge de l'exploitation : chiffrement, perforation, apurement, passage en ordinateur, impression sur bandes, listings. Le CREP avait la charge de l'organisation, la coordination et l'analyse des résultats. Ces derniers étaient communiqués rapidement aux Participants sous forme de rapports contenant dans un premier temps des tableaux statistiques et leurs commentaires, et dans un deuxième temps, des analyses statistiques plus élaborées. Après une période déterminée, l'enquête était présentée au public.

\*            \*  
                 \*  
                 \*

## B - Première Expérience : Enquête de Septembre-Octobre 1969 - Résultats et situation du Panel au terme de cette première phase

### 1°) Les premiers résultats

Les résultats de l'enquête de Septembre 1969, effectuée sur 1 000 ménages, ont donné lieu à une étude des structures, et à la sortie de nombreux tableaux statistiques (données brutes et pondérées portant sur des effectifs, des valeurs, des moyennes et des écarts-types). Le compte-rendu analytique donnait des "croisements" par âge, par tranche de revenu et diverses autres variables :

- une série de tableaux permettait la description de l'échantillon ;
- une autre décrivait le Patrimoine, l'endettement et les revenus de chaque catégorie socio-professionnelle,
- une autre série était relative aux intentions de placements et aux prévisions boursières,
- une quatrième série faisait apparaître des taux de possession, des échelles de préférence pour les grandes catégories de placements,

- La série cinq fournissait une première analyse de la répartition des avoirs liquides,
- Enfin, les derniers tableaux touchaient au degré d'information et au comportement général de l'échantillon.

Les résultats de l'exploitation partielle sur 660 panélistes de cette première enquête ont amené un certain nombre de remarques en ce qui concernait la méthode d'échantillonnage d'une part, et le taux de réponse d'autre part.

En effet, l'échantillon de base avait été obtenu, comme nous l'avons vu, par une stratification de la clientèle des établissements financiers selon les deux critères de l'âge et de la catégorie socio-professionnelle. Cette stratification avait été introduite afin que certaines catégories socio-professionnelles et certaines tranches d'âge ne risquent pas d'être représentées dans le Panel par un trop petit nombre d'individus : c'est pourquoi les professions libérales et les cadres supérieurs, qui ne représentaient alors que 2 % de la population nationale, avaient été sur-représentés dans l'échantillon.

Cependant, pour diverses raisons, certains Intermédiaires Financiers n'avaient pu tenir compte dans le tirage, que d'un seul des deux critères considérés, et d'autres avaient été obligés d'effectuer un tirage systématique sans aucune stratification préalable. Il s'avérait, en définitive, que les échantillons ainsi obtenus étaient répartis suivant les différentes tranches d'âge et catégories socio-professionnelles, de façon similaire à ceux obtenus après stratification ; autrement dit, un tirage aléatoire systématique dans la clientèle des Intermédiaires Financiers fournissait un échantillon dans lequel toutes les catégories (sauf les agriculteurs) étaient convenablement représentées.

En conséquence, il n'apparaissait plus nécessaire, fin 1969, de stratifier les échantillons de base, ce qui devait simplifier considérablement la tâche des Intermédiaires Financiers dans l'avenir.

En ce qui concernait le taux de réponse, certains problèmes se posaient : le taux d'acceptation de participer à l'enquête après sollicitation de l'Intermédiaire Financier, était très variable (10 à 30 %), moins bon pour

les établissements centralisés. En moyenne, il était d'environ 15 %. Il était donc nécessaire de prendre de nouvelles dispositions pour améliorer ce résultat, lors de la deuxième enquête de Mars 1970 et de solliciter au départ un nombre plus important de clients.

Le taux de retour effectif, à la suite de l'envoi du questionnaire, était de l'ordre de 65 %, c'est-à-dire que 65 % environ des personnes qui avaient reçu le questionnaire, l'avaient rempli et retourné.

La couverture d'ensemble de l'échantillon était de ce fait, de 8 à 9 %, et apparaissait insuffisante, mais ce premier résultat n'était pas surprenant outre mesure, car il s'agissait d'une enquête par correspondance, sur un sujet délicat et difficile.

En outre, l'exploitation rapide des 660 premières réponses du Panel financier de Septembre 1969, faisait apparaître une influence de l'âge et de la catégorie socio-professionnelle sur le taux de réponse : les personnes des différentes tranches d'âge avaient répondu sensiblement dans la même proportion au questionnaire ; pour les catégories socio-professionnelles, le taux d'acceptation variait beaucoup (8 à 20 % selon les catégories socio-professionnelles). Il convenait alors d'établir, pour les enquêtes suivantes, un redressement de l'échantillon, afin d'obtenir des résultats sans biais sur l'ensemble de l'échantillon.

C'est pourquoi, ces premiers tableaux présentés contenaient des données non redressées qu'il fallait utiliser avec une grande précaution (les données concernant les agriculteurs n'étaient jamais significatives).

2°) Les enseignements de cette phase expérimentale au moment de la préparation du lancement du second questionnaire (Mars-Avril 1970)

En ce qui concernait l'échantillon, il était nécessaire de solliciter un plus grand nombre de ménages . Pour améliorer le taux de réponse, il apparaissait utile d'effectuer une pression un peu plus accentuée de la part des Intermédiaires Financiers (lettre plus précise ou même déplacement

du Directeur d'Agence), et de tenir à la disposition des enquêtés des assistants du CREP, soit pour fournir des renseignements sur telle ou telle question, soit pour se rendre au domicile des enquêtés qui avaient rencontré des difficultés pour répondre. En effet, si l'on notait une défection des ménages (12 à 15 % des ménages contactés par les Intermédiaires avaient accepté de recevoir le questionnaire, et sur ce nombre, il y avait eu un déchet d'environ 30 % quant aux réponses), elle était due principalement à deux motifs : d'une part la complication et la longueur du questionnaire, et d'autre part l'écart entre la date d'acceptation et la date d'envoi du questionnaire (écart des vacances en Juillet-Août). Il fallait donc, en outre, réduire cet écart.

Enfin, l'exploitation des résultats de la première vague (Septembre-October 1969) du Panel financier avait rencontré un certain nombre de difficultés dans le traitement informatique :

La charge de perforation était beaucoup plus importante que celle qui avait été prévue ; l'ampleur du travail de programmation nécessaire, la structure du fichier s'adaptait mal aux moyens dont disposait alors le Centre de Calcul Scientifique ; la charge de chiffrement serait considérable lors des enquêtes réalisées auprès de 3 000 ménages, compte tenu du nombre de cartes ( $\sim 30$ ) par ménage ; les difficultés étaient grandes dans la mise au point de l'apurement de la bande contenant les informations.

Ces considérations avaient donc amené le CREP à formuler un certain nombre de propositions, en particulier celle de la création d'un fichier à deux niveaux (données qualitatives - stocks et flux), pour l'exploitation des résultats relatifs aux nouveaux panélistes de Mars 1970. Ce système contenait de grands avantages, tels que la réduction du nombre de cartes par ménages, réduction de la charge de perforation, diminution des risques d'erreurs importants aussi bien en chiffrement qu'en perforation, allègement de la charge de programmation, l'exploitation d'un tel fichier à deux niveaux étant facilement réalisable avec les programmes dont disposait le Centre de Calcul, enfin, possibilité d'économies considérables sur les temps-ordinateurs. En outre, une modification de la présentation du questionnaire paraissait souhaitable, pour l'adapter à ces nouveaux principes de chiffrement et d'exploitation

Au terme de cette première enquête (Septembre 1969), un certain nombre de suggestions avaient donc été formulées par les Participants et les membres du CREP :

- revoir et simplifier le questionnaire,
- prévoir une note facilitant la lecture des tableaux,
- préciser les données non significatives,
- établir un "intervalle de confiance" précisant la fiabilité des pourcentages calculés pour chaque catégorie de population,
- obtenir une stratification géographique,
- développer la connaissance des intentions de placements de l'épargne
- pouvoir comparer les résultats du Panel financier (qui concerne la clientèle des établissements financiers participant à l'étude) et ceux relatifs à l'ensemble de la population nationale ; pouvoir comparer les enquêtes Panel et les enquêtes de l'INSEE.

L'instrument Panel s'avérait donc être un instrument extrêmement lourd et trop complexe. Il était la conséquence de notre inexpérience en ce domaine, autant que du souci de vouloir atteindre trop tôt une perfection difficile à réaliser. Des aménagements successifs devaient considérablement l'améliorer.

L'enquête de 1969, expérimentale, avait donné lieu toutefois, à une exploitation assez complète.

\*            \*  
                 \*

C - L'année 1970

Compte-tenu des différentes propositions formulées à la fin de l'enquête expérimentale de 1969, l'année 1970 attestait la prise en considération de celles-ci.

En effet, des modifications étaient apportées au questionnaire, à la méthode d'exploitation de l'information recueillie, aux modalités de diffusion des résultats.

Le questionnaire était simplifié par rapport à celui de 1969/1 et contenait en outre de nombreuses questions d'opinion et de comportement, ainsi que de nouvelles questions, à la demande de certaines institutions participant à l'étude (SICAV ....). Deux enquêtes ont été réalisées au cours de l'année, la première en Mars 1970, la seconde en Septembre, auprès d'environ 1 500 ménages à chaque fois. L'information recueillie portait sur la structure du Patrimoine (Patrimoine monétaire, financier et immobilier), sur le revenu, sur les placements réalisés au cours des six mois précédents et sur les intentions de placements au cours des six mois à venir. Une dizaine de questions étaient consacrées à la Commission des Opérations de Bourse (C.O.B.) et à la connaissance que les épargnants pouvaient avoir de la note d'information.

La diffusion des résultats était alors assurée par le moyen de rapports comportant un commentaire des principaux résultats et des tableaux statistiques, dont la présentation prenait une forme constante et homogène, de façon à en faciliter l'utilisation.

En outre, le CREP prenait à sa charge un certain nombre d'opérations : chiffrement, perforation, traitement d'exploitation, la Banque de France continuait à assumer la gestion du fichier historique.

Mais il convient de s'arrêter sur les problèmes de méthode et d'échantillonnage, tels qu'ils étaient à ce moment. L'enquête Pilote de la vague de Septembre 1969 comprenait 820 à 850 panélistes, le taux de réponse était d'environ 10 %. La vague d'enquête d'Avril-Mai 1970 comportait un échantillon de 1 000 ménages et le taux de réponse arrivait à 15 % environ. On notait donc une amélioration due à l'allègement du questionnaire et aux efforts faits par certaines banques ayant permis l'intervention d'agences au niveau régional.

En ce qui concerne la méthode d'enquête et la représentativité de l'échantillon, le CREP s'était attaché à constituer un échantillon représentant aussi valablement que possible, la clientèle des Institutions Financières participant à l'étude. Ainsi, chaque type d'établissement était représenté par un effectif proportionnel au montant de ses dépôts sur comptes-chèques (exception faite pour les Caisses d'Epargne dont la représentation avait été initialement fixée). Il n'apparaissait donc plus nécessaire de procéder, comme cela avait été jusqu'ici, à des redressements de résultats afin de rétablir la quote-part respective de chaque banque dans l'effectif global.

Par ailleurs, les différences entre les proportions de ménages des différentes catégories socio-professionnelles ayant accepté de participer à l'étude, restaient importantes pour certaines d'entre elles. Toutefois, seuls les résultats concernant l'ensemble de l'échantillon étaient affectés par ce biais, les statistiques relatives à chaque catégorie socio-professionnelle restant valables ; des redressements effectués ne modifiaient que très légèrement les résultats d'ensemble : aucun écart de plus de 2 % n'était observé entre les résultats bruts et pondérés (tableaux statistiques).

La proportion de ménages sollicités ayant effectivement participé à l'enquête était, nous l'avons vu, de 15 %. Il apparaissait que ce pourcentage ne pouvait guère être amélioré, à moins de changer radicalement la méthode d'échantillonnage et d'enquête. Il était, par conséquent, indispensable de situer les ménages qui acceptaient de répondre à l'enquête par rapport à l'ensemble de la clientèle des organismes financiers concernés, l'existence de différences de comportement paraissant probables, dont la détermination était encore difficile, en raison de l'absence de nombreux renseignements sur l'ensemble de la clientèle bancaire. Un des principaux objectifs du Panel au cours des mois suivants, a donc consisté à caractériser les ménages participant aux enquêtes par rapport à cet ensemble. Des progrès étaient nécessaires dans cette voie, si l'on voulait parvenir à une meilleure interprétation des informations fournies par le Panel financier.

Enfin, compte tenu des enseignements fournis par la phase expérimentale, des progrès étaient réalisés dans les délais de la réalisation d'une enquête et la sortie des résultats : le premier rapport de 1970 était diffusé quatre mois après la réalisation de l'enquête ; le CREP espérait encore amélio-

rer ces délais, l'objectif étant de les rendre à deux mois. Par ailleurs, la présentation était devenue constante et homogène dans sa forme, ce qui devait rendre plus aisée l'utilisation et l'interprétation des données.

A la fin de l'année 1970, les renseignements obtenus avaient déjà une valeur à ne pas négliger. En effet, le Panel pouvait être considéré comme un instrument valable d'observation qui permettait une analyse des choix patrimoniaux des ménages clients d'Institutions Financières, leur comportement à l'égard des placements financiers et l'étude de la répartition de l'affectation de l'épargne à ces placements. Il était aussi un indicateur des tendances qui enregistrerait les variations de comportement en augmentant vraisemblablement leur amplitude, ce qui avait pour effet d'accroître la sensibilité de nos observations. Par ailleurs, les données globales permettaient de situer de façon assez précise l'échantillon observé par rapport à l'ensemble des ménages français. Les écarts qui apparaissaient parfois importants, ne devaient pas trop étonner, en raison des différences fondamentales existant entre les ménages clients des Institutions Financières (et notamment bancaires) étudiées dans le Panel, et dont l'épargne constituait une part importante de l'épargne des ménages, et la population nationale.

Le Panel financier était désormais en place et entré dans sa phase normale de fonctionnement. Les Institutions Financières possédaient alors un grand nombre de documents qui leur fournissaient de nombreux renseignements utiles sur leur clientèle et sur l'ensemble de la clientèle des Institutions.

Au cours de l'année, le CREP avait mis au point son programme d'exploitation de cette Enquête Permanente et avait apporté de nombreux perfectionnements, nous l'avons vu, à sa méthode d'analyse.

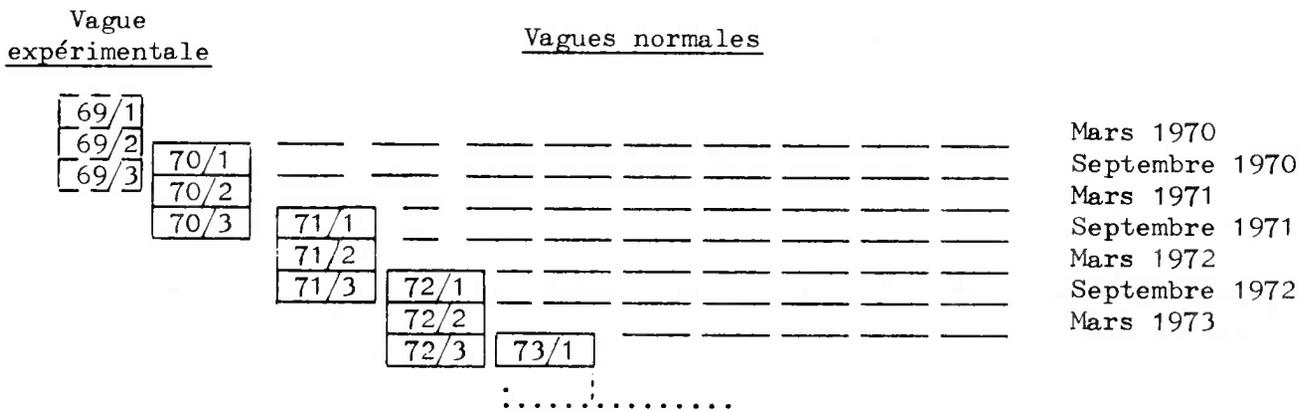
Ainsi, après avoir élaboré et préparé un instrument d'observation lourd et complexe, après s'être engagé, avec réserve, dans une phase expérimentale, le CREP était en mesure d'affirmer qu'il disposait d'une expérience et de moyens lui permettant de poursuivre cette mission les années suivantes.

\* \*  
\*

DEUXIEME PERIODE : 1971 et 1972 - AMELIORATION ET RECHERCHE DE PERFECTIONNEMENT DE L'INSTRUMENT PANEL

Un nouvel échantillon constituant la vague 1971 du Panel financier, avait été établi pendant les mois de Janvier et Février 1971. Ces nouveaux ménages allaient être interrogés pour la première fois en Mars 1971, l'objectif étant d'obtenir 1 500 questionnaires exploitables dans le cadre du Panel : le calendrier des enquêtes se présentait donc ainsi : chaque vague du Panel comprenait la réalisation à six mois d'intervalle, de trois enquêtes auprès des mêmes épargnants. La vague de l'année était introduite en Mars par une première enquête. La deuxième enquête avait lieu en Septembre, la troisième enquête était réalisée au mois de Mars de l'année suivante, en même temps que la première enquête de la vague suivante (exception faite pour les enquêtes de la vague expérimentale de 1969).

Ainsi, un nouvel échantillon était introduit dans le circuit, chaque année au mois de Mars, ce qui donnait le schéma suivant :



\*            \*  
                 \*

A - Les enquêtes et les résultats de l'année 1971

La première enquête de la vague 1971 du Panel financier permettait plus encore qu'en 1970, de recueillir un volume très important d'informations sur le patrimoine des ménages titulaires d'un compte-chèque bancaire ou d'un

livret de Caisse d'Épargne et sur les mouvements qui avaient pu les affecter sur une période de plusieurs mois consécutifs.

Si la méthode de base restait la même, rappelons que la procédure de présentation des résultats était modifiée (après l'enquête de Mai-Juin 1971). En effet, il s'agissait de regrouper, dès la fin de la réalisation des enquêtes, les informations les plus rapidement décelables et les plus importantes à court terme, afin de les transmettre aux Intermédiaires Financiers sous forme de "Notes provisoires". Ainsi, l'exploitation partielle en Juin-Juillet 1971, avait permis de donner des indications sur les tendances du comportement des Épargnants et sur leur attitude vis-à-vis des produits financiers, tant sur le plan qualitatif que quantitatif.

Les résultats définitifs relatifs à l'enquête 1971/1 portaient sur 1 305 ménages au total ; l'exploitation était plus approfondie qu'en 1970, notamment en ce qui concernait les montants et structures patrimoniales. L'actif des ménages enquêtés était représenté au niveau de chaque composante détaillée de manière relativement exhaustive. D'autre part, des indices structurels et de flux avaient pu être calculés de manière beaucoup plus étendue, ce qui était très utile pour la description du comportement patrimonial des différents types de ménages.

Enfin, une approche plus complète était réalisée en ce qui concerne l'influence de certaines variables auxquelles était reconnu un caractère explicatif de la détention des diverses catégories de produits financiers ou de placements et montants détenus ; cette approche était réalisée en particulier à l'aide de tableaux croisés quantitatifs. D'une part, étaient repris les principaux critères de segmentation socio-économique de l'ensemble des ménages enquêtés, qui apportaient la confirmation des influences décelées dans les enquêtes 70/1, 70/2 et 70/3 ; d'autre part, l'introduction de nouvelles variables "explicatives" était tentée, telles que le nombre d'enfants à charge des ménages, ou l'âge du ménage, qui pouvaient amener de nouvelles observations.

En outre, la richesse des renseignements recueillis (presque 200 tableaux quantitatifs, étaient élaborés), était telle que, même approfondie et perfectionnée, l'exploitation ne pouvait tirer le maximum de l'information dont on disposait. C'est pourquoi, le projet d'entreprendre des études spéci-

figues s'affirmait, pouvant être entreprises pour tel ou tel participant, et portant sur des sous-échantillons particuliers ou utilisant des données partielles dans le cadre des demandes du moment.

Les résultats des enquêtes 1971 traduisaient une tentative de mesurer l'épargne totale des ménages. Leur mérite était d'apporter des précisions aux ordres de grandeur déjà déterminés dans les enquêtes précédentes. Une nouvelle étape caractérisée par une recherche plus explicative devenait souhaitable et par conséquent, il fallait mettre au point pour les vagues à venir, une méthodologie qui permettrait d'atteindre les motivations et les objectifs des ménages bancaires et de déterminer leur attitude subjective vis-à-vis des produits financiers. Cette perspective devait permettre de perfectionner l'exploitation des données objectives dont on disposait chaque année, tant quantitatives que qualitatives.

Mais, si le Panel financier s'avérait être une source de renseignements statistiques très importante, si, à ce stade, les mécanismes se trouvaient en place au niveau du tirage de l'échantillon par les Intermédiaires Financiers, et au niveau d'exploitation des informations recueillies dans chaque ménage (sorties de tableaux de fréquences et de tableaux quantitatifs), il n'en fallait pas moins s'interroger sur la validité de certains résultats, notamment ceux qui avaient trait aux montants moyens des stocks et des flux. Cette observation prenait jour à la suite de constatations faites en ce qui concernait la structure socio-économique des échantillons utilisés en 1970 et 1971. Des variations importantes étaient en effet relevées entre les deux vagues Panel 1970 et 1971 (difficultés de comparaison, aspects critiques des résultats). Il devenait donc nécessaire de montrer que le CREP pouvait déboucher sur de nouvelles recherches.

Ces problèmes évoqués tenaient à la finalité même de l'instrument statistique dont on disposait alors : les questions qui se posaient, tenaient d'une part à l'amélioration du Panel dans sa forme, d'autre part à l'utilisation des résultats produits, par l'ensemble des établissements financiers participants, enfin, à une exploitation plus fine et plus perfectionnée des séries obtenues sur un laps de temps qui était assez significatif.

La méthode d'enquête utilisée jusqu'alors (méthode d'enquête par voie postale), présentait, certes, des inconvénients :

- Tout d'abord une diminution des réponses aux questionnaires d'une même vague d'une enquête sur l'autre rendait difficile l'interprétation des flux observés. Il était en effet probable que les ménages qui répondaient à une enquête et pas à l'autre, étaient motivés différemment de ceux qui répondaient à deux enquêtes successives. Rien ne permettait d'affirmer le contraire.
- En second lieu, la comparaison des résultats relatifs à deux vagues successives s'avérait pratiquement impossible. Les résultats obtenus par les vagues 1970 et 1971 étaient significativement différents et amenaient à conclure que deux échantillons représentaient deux populations différentes (la structure des échantillons était très variable d'une enquête à l'autre). Ainsi, l'aspect conjoncturel attendu des résultats du Panel se trouvait mis en cause.

Par ailleurs, la faiblesse du taux de réponse final (de l'ordre de 10 à 12 % pour la première enquête d'une vague, et 6 % pour la dernière enquête) atténuait sensiblement la validité des résultats, et ne permettait pas d'assurer absolument que l'échantillon représentait la clientèle bancaire.

En outre, sous cette forme, le Panel ne permettait d'obtenir, en marge des renseignements quantitatifs comptables, qu'un nombre limité d'informations qualitatives : opinions, comportements, niveau d'information. De nombreux établissements financiers souhaitaient que cet aspect soit développé à l'avenir (rappelez que le Panel doit répondre à leurs besoins), sans pour autant diminuer l'ensemble des données quantitatives recueillies.

D'autre part, sous cette forme, le Panel ne permettait pas d'étudier les placements des ménages non clients d'un des organismes financiers participant à l'étude. En particulier, sortaient du champ des enquêtes les clients du Crédit Agricole et des Comptes-chèques postaux, de même que les ménages non clients d'Institutions Financières.

Enfin, la constitution de l'échantillon de base du Panel imposait aux banques adhérentes un travail matériel considérable ; il devenait donc utile de rechercher certains aménagements à la méthode employée, afin de pallier ces inconvénients : soit réaliser un "maître échantillonnage", soit trouver des "astuces techniques" qui permettraient d'améliorer les différentes étapes : échantillonnage et questionnaire.

\*       \*  
\*       \*

#### B - Amélioration nécessaire de l'instrument

Les observations faites au terme des trois années 1969, 1970 et 1971, révélèrent en effet, dans la confrontation des chiffres du Panel et de ceux relatifs à ces échantillons portant sur des populations comparables étudiées par ailleurs, l'existence de distorsions assez importantes, d'une part en ce qui concernait la structure par catégorie socio-professionnelle, et d'autre part au niveau de la répartition des ménages selon le revenu annuel. Si l'on pensait que le facteur explicatif des biais mis à jour était la variabilité des taux de réponse aux enquêtes postales, il restait à comprendre de façon plus approfondie et détaillée, l'étude de l'influence de la propension à répondre dans divers ménages sur les caractéristiques de l'échantillon final utile obtenu. Il s'avérait indispensable de démontrer de façon rigoureuse, que les écarts constatés quant à la structure socio-démographique et aux montants moyens détenus ou mouvements, étaient imputables à ce seul facteur. L'utilisation plus poussée et plus rationnelle des données du Panel était en effet subordonnée à cette mise au point sur la représentativité réelle de l'échantillon utilisé par rapport à la clientèle bancaire (ménages détenteurs d'au moins un compte-chèque bancaire). Il est à noter, par ailleurs, que certains établissements importants n'étaient pas représentés, tels que le Crédit Agricole, les Comptes chèques Postaux.

D'autre part, le Panel financier s'était développé jusqu'alors, suivant une orientation bien définie, mais assez partielle, qui correspondait aux nécessités de l'heure. En premier lieu, il s'agissait d'effectuer une collecte d'informations objectives, au moindre coût, sur le comportement patrimonial et

financier des ménages. On se trouvait donc en présence de renseignements qualitatifs et quantitatifs, dont la publication se situait au niveau descriptif. Cette image, qui se traduisait par des taux de possession de divers actifs financiers ou immobiliers, et par des montants moyens détenus ou mouvements sur divers éléments patrimoniaux détaillés ou agrégés, satisfaisait et suscitait, dans une première phase, l'intérêt des Intermédiaires Financiers.

Dans une deuxième phase, il apparaissait utile de dégager, de l'ensemble des informations recueillies, un maximum de variables explicatives, ceci à l'aide de techniques d'exploitation plus élaborées, dans le cadre du Panel lui-même, ou à l'occasion d'autres études pouvant utiliser cette source de renseignements statistiques. La mise en place d'une méthode d'entretiens non directs sur une partie réduite de l'échantillon avait été proposée à cet effet, pour essayer d'appréhender l'attitude des ménages vis-à-vis de certains produits ou groupes de produits financiers et les motifs réels des comportements observés. Elle devait donc être utile à l'énoncé d'hypothèses explicatives qui auraient pu être testées ensuite statistiquement.

Quant à l'exploitation statistique du Panel, une mise au point semblait également nécessaire :

- Le Panel se devait de devenir un instrument plus précis dans l'acquisition de séries chronologiques (variations de stocks, variations de flux en différents points d'une année donnée, compte tenu d'un échantillon de ménages déterminé sur une vague) : cet aspect demeurait, en effet, entaché d'une certaine marge d'erreur qui tenait aux problèmes déjà évoqués. L'imprécision dans la mesure des variations pouvait affecter certaines variables (variations des disponibilités monétaires ou de l'épargne liquide par exemple).

Au sujet des séries sur des années consécutives, on se heurtait au renouvellement de l'échantillon qui intervenait à chaque "début de vague". Ainsi, une analyse théorique menée en ce sens apparaissait utile, tout comme l'obtention d'un surcroît de précision à travers une amélioration de la représentativité de chacun des échantillons de base par rapport à la population appréhendée.

Il fallait donc envisager le Panel plutôt comme une banque de données statistiques sur l'épargne des ménages, adaptée dans la mesure du possible, d'une part aux besoins des Intermédiaires Financiers qui en sont les utilisateurs primaires, d'autre part aux objectifs de recherche et aux techniques statistiques pouvant être employées, à l'intérieur du CREP, dans une optique plus théorique.

Toutes ces remarques et observations conduisaient déjà, à la fin de l'année 1971, à de nombreuses propositions d'aménagement de cet instrument Panel, et offraient de nouvelles perspectives pour l'année 1972, année de recherches méthodologiques concrétisées par la réalisation d'un Plan d'expérience, que nous décrirons ultérieurement.

\*        \*  
\*        \*

C - Les orientations nouvelles du Panel en 1972 - La méthode d'enquête dite "de quotas"

Le premier problème à résoudre était donc celui de la constitution d'un échantillon qui permettrait d'obtenir des résultats représentatifs de la population nationale et de certains sous-ensembles, et qui, par ailleurs, n'impliquerait pas une aussi lourde charge aux Intermédiaires Financiers. La structure de cet échantillon resterait, en outre, stable d'une enquête à l'autre, pouvant ainsi permettre la comparaison des résultats.

C'est pourquoi la méthode d'enquête par "quotas" était proposée : elle consisterait à retenir un échantillon homothétique de la population à étudier par rapport à un certain nombre de variables de contrôle, et présenterait les avantages suivants : elle n'impliquerait pas l'utilisation d'une base de sondage, elle serait adaptée aux faibles échantillons, elle se révélerait économique et rapide. La proposition d'introduction d'une telle méthode était libellée ainsi :

"l'organisation pratique de l'enquête consisterait en la réalisation, pour chaque période de deux ans, d'une part d'une enquête de 2 000 questionnaires comprenant des renseignements qualitatifs et quantitatifs, d'autre

part de trois enquêtes de 700 questionnaires portant sur l'opinion des ménages au sujet de certains produits financiers particuliers.

Au cours de la première enquête, les enquêteurs constitueront l'échantillon, en respectant les quotas qui leur auront été fixés. Seuls pourront appartenir à cet échantillon les ménages titulaires, soit d'un compte bancaire, soit d'un compte-chèque postal, soit d'un livret de Caisse d'Épargne actif. (Il est à noter qu'un tel échantillon comprendra des possesseurs de comptes au Crédit Agricole ou de comptes-chèques, alors que ces ménages échappaient totalement aux enquêtes réalisées précédemment).

Les trois enquêtes suivantes seront réalisées auprès de trois sous-échantillons homothétiques, de celui de la première enquête, constitués chacun de 700 ménages extraits de l'échantillon de base (un ménage appartiendrait au plus à deux de ces échantillons).

Indépendamment des caractéristiques retenues comme variables de contrôle servant à déterminer les quotas, seront définies des caractéristiques influant sur l'attitude d'un ménage vis-à-vis de l'épargne (par exemple, le nombre d'enfants à charge, l'état matrimonial ...).

D'autre part, deux ménages seront considérés équivalents vis-à-vis de de l'épargne lorsqu'ils auront, non seulement les mêmes variables de contrôle, mais également les mêmes caractéristiques influant sur l'attitude vis-à-vis de l'épargne.

Lorsqu'un ménage refusera de répondre à une enquête, il sera remplacé par un ménage équivalent.

Deux ans après le lancement de la première enquête, sera réalisée une nouvelle enquête auprès de 2 000 ménages, dont l'échantillon sera équivalent, au sens défini ci-dessus, à celui de la première enquête auprès de 2 000 ménages.

Enfin, l'épargne et ses placements étant un thème d'enquête très délicat à aborder, il faudra assurer aux enquêtés le plus strict respect de l'anonymat pour tout ce qui concerne les renseignements comptables.

La méthode d'enquête proposée présenterait les avantages suivants :

- les banques adhérant au CREP n'auront plus à fournir d'échantillon. Le travail supplémentaire que cette méthode implique au CREP sera compensé par une majoration de la cotisation de chaque adhérent ;
- la qualité de l'enquête sera améliorée, du fait de la présence d'un enquêteur susceptible d'expliquer le questionnaire à l'enquêté. L'intervention d'un enquêteur permettra de développer les informations qualitatives (opinions, comportements, niveau d'information), saisies dans le Panel financier, sans sacrifier aucune des informations quantitatives dont on dispose.
- Les enquêtes seront réalisées auprès d'échantillons présentant la même structure par rapport à certaines variables préalablement définies. Ceci devrait permettre d'établir des comparaisons entre les résultats d'enquêtes consécutives (la stabilité des échantillons ne sera, bien entendu, pas garantie pour des variables autres que celles prises en compte pour définir la notion d'équivalence).
- Le respect de l'anonymat sera sauvegardé pour ce qui concerne les renseignements quantitatifs et comptables.
- Cette méthode d'enquête par quotas fournira un échantillon dans lequel seront également représentés les ménages clients du Crédit Agricole, des Comptes-chèques Postaux ... non étudiés jusqu'à présent. Elle permettra aussi de saisir les ménages clients de plusieurs établissements financiers simultanément, et éventuellement de fournir à chaque banque des résultats relatifs à sa propre clientèle."

Malgré ces avantages, il restait clair que cette méthode d'enquête était encore fondée sur le volontariat. Toutefois, on pouvait espérer qu'une motivation convenable (présence d'un enquêteur, motivation des ménages par des cadeaux éventuellement ....) rendrait le taux de couverture meilleur que celui obtenu précédemment.

Telles étaient les modalités envisagées à la fin de l'année 1971, afin d'apporter le perfectionnement souhaité du Panel Financier. L'option de cette méthode était retenue au début de l'année 1972.

\*           \*

\*

D - L'année 1972

Au cours de l'année 1972, deux séries de travaux se réalisaient parallèlement :

D'une part, concrétisant les propositions précédemment décrites, un plan d'expérience était mis en place pour tester les meilleures méthodes qui permettraient, dès l'année 1973, de répondre aux problèmes évoqués précédemment (décharger les Institutions Financières, améliorer le taux de réponse ...) avec deux enquêtes-Pilotes : l'une en Mai-Juin et l'autre en Novembre 1972.

Ce plan d'expérience, aboutissement de longues recherches méthodologiques, et ses résultats, seront analysés particulièrement dans le chapitre suivant.

D'autre part, l'exploitation normale du Panel s'effectuait et apportait aux participants une information précieuse au cours de l'année ; ceux-ci recevaient trois rapports, relatifs aux résultats des enquêtes, tout comme en 1970 et 1971, et aux renseignements habituels :

- description du patrimoine des enquêtés, taux de possession, montants, concentration, structure ;
- étude des réalisations effectuées de Janvier à Mai 1972 et les intentions exprimées par les ménages enquêtés pour les six mois suivants ;
- informations sur les opinions et le comportement financier des ménages.

(Il est à noter que la présentation, cette année, différait de celle adoptée pour les vagues précédentes : afin de faciliter la lecture des tableaux statistiques, commentaires et tableaux relatifs à un même sujet étaient regroupés dans un même chapitre).

Outre les rapports de base, les adhérents avaient en leur possession cinq études provenant de l'exploitation plus approfondie de certains résultats obtenus dans le Panel :

- "L'interaction entre quelques actifs patrimoniaux" (Mars 1972)
- "La clientèle commune au Livret A des Caisses d'Epargne et au compte bancaire" (Avril 1972)

- "Les ménages effectuant des placements dans l'immobilier de rapport"(Mai 1972)
- "Les ménages détenant une assurance-vie volontaire" (Juin 1972)
- "Statut d'occupation du logement et épargne des ménages.

Le CREP se disposait à poursuivre, et même à accentuer l'utilisation de l'information recueillie dans le cadre du Panel financier, et à réaliser des études plus approfondies et plus poussées sur des points particuliers susceptibles d'intéresser les Intermédiaires Financiers.

\*           \*

\*

TROISIEME PERIODE : LE PLAN D'EXPERIENCE DE 1972 - LA METHODE EN 1973, ET LES PERSPECTIVES POUR L'AVENIR

A - Les recherches méthodologiques en 1972

A la fin de l'année 1971, nous avons vu que la méthode utilisée faisait apparaître un certain nombre de défauts dans la collecte des données de base entraînant une absence de signification de certains résultats.

C'est pourquoi, en proposant une nouvelle méthode d'enquête, le CREP pensait qu'une maîtrise plus accentuée de l'échantillon de base devait à présent être acquise et permettre de faire du Panel "un instrument plus exact d'observation de l'évolution structurelle du Patrimoine des ménages et de la conjoncture du marché de l'Epargne".

Ainsi, en marge des travaux habituels et à la suite des décisions prises par les Participants, a été réalisée en 1972 une Opération Pilote destinée à tester la nouvelle méthode, et dont l'objectif était d'améliorer le taux de réponse global, donc la représentativité et la permanence de l'échantillon, sans pour cela altérer la nature et la validité de l'information obtenue. Il s'agissait donc d'une part, de définir la "cible" à atteindre en 1973, c'est-à-dire celle qui semblait la plus intéressante aux établissements participants dans le contexte présent et à venir du marché de l'Epargne, et d'autre part, de fixer définitivement la méthode à employer en 1973.

Tout d'abord, ces recherches avaient pour objet de définir la "cible" à atteindre. Jusqu'à présent, en effet, on était en présence d'une instabilité chronique de l'échantillon, ceci dû à la méthode utilisée (tirages aléatoires et stratifiés selon les établissements, prise de contact avec les ménages par voie postale), et l'on appréhendait, de façon ponctuelle, enquête après enquête, le comportement patrimonial et financier de divers sous-ensembles de la clientèle bancaire, non comparables entre eux sur ce plan.

C'est pourquoi, il convenait de diminuer les incertitudes d'échantillonnage et de délimiter assez précisément la cible à atteindre. Quatre cibles, représentant des intérêts divers étaient proposées à cet effet :

La première était : l'ensemble des ménages "banqués" ou "non banqués", ce qui correspondait à une approche très large des ménages titulaires de comptes-chèques ou non, épargnants ou non-épargnants. Cette cible présentait l'avantage de pouvoir déterminer le marché potentiel "net" des Intermédiaires Financiers, en étudiant le comportement financier, les attitudes et les caractéristiques socio-économiques de ces ménages. L'option de cette cible permettait d'obtenir des résultats au niveau national, objectif devenu primordial.

La deuxième cible proposée était : la clientèle de certains établissements financiers. Prendre une clientèle bancaire uniquement (cf. cible antérieure) présentait l'avantage d'un essai de maintenir la continuité dans le temps des comparaisons à partir de 1972. Mais cette cible gardait l'inconvénient de "fixer" dès le départ une sous-population donnée, qui n'est pas obligatoirement la plus intéressante pour les utilisateurs du Panel financier. D'autre part, elle nécessitait une définition du contenu exact de la clientèle bancaire par rapport aux autres réseaux de collecte de la monnaie et de l'épargne.

La troisième cible concernait un sous-ensemble d'épargnants ayant le comportement financier le plus dynamique, quels que soient les réseaux de collecte utilisés. Une sélection de ces ménages permettait de mettre en oeuvre un instrument très sensible à la conjoncture du marché de l'épargne et un indicateur relativement fidèle des tendances suivies à court terme, par les interventions des ménages sur les marchés financiers. Mais les réponses à des questions d'opinion, d'attitude et de motivation, donneraient des indications spécifiques à une population très particulière dans sa structure, ses comportements et son niveau d'information.

Le Panel serait alors un indicateur très spécialisé vis-à-vis d'une sous-population relativement connue.

Cette solution, cependant, présentait la difficulté d'opérer un tri des ménages : il convenait de faire appel à des variables reflétant le comportement financier objectif des ménages pour les sélectionner, et on ne pouvait alors aller très loin en ce sens.

Enfin, la quatrième cible était : La clientèle de l'ensemble des établissements ou organismes financiers collecteurs de la monnaie ou de l'épargne, c'est-à-dire la constitution d'un échantillon de ménages détenteurs d'au moins un compte-chèque ou livret de l'un ou l'autre des différents réseaux présents sur le marché de l'épargne (Banques, Comptes-Chèques Postaux, Crédit Mutuel, Crédit Agricole, Caisse Nationale d'Epargne, Caisses d'Epargne ordinaires éventuellement).

Cette solution offrait, outre des renseignements d'ordre quantitatif et qualitatif (opinions, comportements), des indications sur l'évolution de la conjoncture de l'épargne. Elle présentait deux grands avantages : d'une part, la possibilité d'observer de manière assez exhaustive et d'expliquer en partie les "intersections" existant entre les différentes clientèles (elles apparaissent non négligeables et risquaient de s'accroître dans le contexte de concurrence qui caractérise le marché), ceci n'étant donné que partiellement dans le Panel; d'autre part, la possibilité d'effectuer des redressements qui permettraient des comparaisons assez fiables, dans la mesure où certains critères objectifs pourraient être pris en compte, avec des résultats déjà existants (cf. INSEE).

Ainsi, en ce qui concernait la définition de la cible à atteindre, le CREP était tenté de combiner plusieurs des cas précédents. Mais la quatrième cible était favorable à l'observation la plus large des attitudes et des comportements des ménages vis-à-vis des réseaux collecteurs des différents produits financiers. Il était, en effet, nécessaire de garder le Panel comme un instrument d'observation de la conjoncture de l'épargne liquide, du marché financier, du marché immobilier (intentions et réalisations des ménages).

Il semblait possible de choisir une cible, type n° 4, vu que, dans le cadre d'un échantillon établi par quotas, la partie la plus dynamique et porteuse de "potentialité" d'épargne serait sur-représentée dans une mesure convenable à restituer la sensibilité de l'instrument. En outre, cette solution permettrait d'utiliser les renseignements fournis par les opérations passives du Panel et de profiter des avantages de la méthode d'enquête par "quotas", sur le plan de la maîtrise de l'échantillon et des redressements a posteriori.

Enfin, la cible 1 a été retenue, permettant la constitution d'un échantillon représentatif de l'ensemble de la population nationale (avec une sur-représentation des catégories aisées).

Les recherches méthodologiques avaient pour deuxième point de résoudre le problème de la sélection des enquêtés ; il convenait en effet, de déterminer la meilleure méthode d'échantillonnage, celle qui s'adapterait le mieux à la cible choisie par les établissements participants, c'est-à-dire susceptible de donner les meilleurs résultats sur le plan des taux de réponse, et de la validité des résultats au moindre coût. Il y a, en effet, deux types de méthodes fondées sur des principes différents ; d'une part, les sondages aléatoires, d'autre part, la méthode des quotas.

- "Les sondages aléatoires se définissent par l'intervention du hasard dans le choix des unités statistiques, et peuvent être agrémentés de modalités faisant intervenir des choix raisonnés (sondages stratifiés) par combinaison avec la méthode des quotas. Ils offrent l'avantage d'obtenir des échantillons très représentatifs s'ils sont de grande taille, mais ils nécessitent l'existence d'un fichier, un travail sur des échantillons importants, et de ce fait, ils sont assez coûteux".
- "La méthode d'enquête "par quotas" consiste à établir un échantillon qui soit une image, à échelle réduite, de la population étudiée, en se fondant sur un certain nombre de variables de contrôle, que l'on admet être, dans une grande mesure, explicatives des comportements des individus et des ménages enquêtés. Elle présente l'inconvénient de ne pouvoir faire référence au calcul des probabilités pour préciser la valeur des résultats obtenus, mais elle permet de ne plus utiliser une base de sondage, et se trouve bien adaptée aux petits ou moyens échantillons. De ce fait, elle est très économique par rapport à la précédente méthode".

Rappelons que la méthode qui était alors utilisée dans le cadre du Panel, participait de ces deux procédés. Le choix raisonné se situait au niveau des établissements financiers participants et de la répartition régionale et par agence. Mais seule était atteinte la clientèle des établissements fournissant des tirages dans leurs fichiers, ce qui représentait une limite quant à la fiabilité des résultats.

L'expérience Panel 1972 devait donc permettre de déterminer la méthode la plus efficace à employer désormais. Elle devait également tester les solutions possibles aux problèmes, d'une part de l'influence des divers procédés de sélection et de contact des enquêtés sur les taux de réponse, d'autre part de l'importance du respect de l'anonymat et du moyen de le garder. Deux propositions étaient alors faites à ce sujet : mesurer l'influence d'une éventuelle gratification aux enquêtés sur le taux de réponse, imaginer un nouveau questionnaire répondant aux nouveaux modes d'enquête possibles et le tester. Enfin, elle devait permettre de réfléchir à l'établissement d'éventuels quotas en fonction de la cible à atteindre définitivement choisie. Il s'agissait donc de tester la plupart des possibilités qui s'offraient pour améliorer l'instrument Panel, en réalisant 600 à 800 enquêtes par enquêteurs à l'aide de différents questionnaires et en utilisant dans certains cas, les possibilités d'une gratification.

En outre, les données ne devaient pas perdre leur validité.

Un plan était alors proposé pour le déroulement de l'opération, se décomposant ainsi :

- 1 - Une enquête répétitive par voie postale auprès d'un échantillon national tiré au hasard sur les listes électorales, atteignant environ 300 ménages initiaux ;
- 2 - une enquête par enquêteurs auprès d'un échantillon national aléatoire constitué de deux opérations successives sur 150 ménages chacune environ. (Le CREP disposait déjà des listes de noms et adresses nécessaires).
- 3 - Une enquête par enquêteurs auprès d'un échantillon par quotas constitué de deux opérations successives sur 150 ménages environ
- 4 - Une enquête par enquêteurs auprès d'un échantillon par quotas de 250 ménages, suivie d'une intervention par voie postale auprès de ces mêmes ménages.

## B - La réalisation du plan d'expérience 1972 et les résultats

L'opération s'est déroulée dans une première phase, au mois de Juin 1972, et s'est poursuivie ensuite à la fin du mois d'Octobre 1972.

I - Pour tenter de répondre aux questions posées, 441 enquêtes ont été réalisées à titre expérimental, au cours des mois de Juin-Juillet 1972 portant sur divers échantillons et selon différentes modalités. On pouvait donc définir plusieurs types d'enquêtes :

- en ce qui concernait la méthode de constitution de l'échantillon :  
enquêtes sur listes électorales (tirage au hasard, quotas de catégories socio-professionnelles et d'âge à partir d'un tirage sur listes électorales), et enquêtes sur quotas purs (sans référence à un fichier de départ).
- En ce qui concernait les modalités de réalisation des enquêtes : enquêtes réalisées intégralement par enquêteurs, enquêtes où l'enquêteur laissait le choix à l'enquêté de remplir lui-même la partie anonyme du questionnaire (questions relatives aux montants des actifs détenus et aux mouvements), enquêtes où ce procédé était obligatoire, enquêtes par voie postale, enquêtes gratifiées ou non.

Le questionnaire utilisé pour cette expérience était divisé en deux parties bien distinctes ; la première partie reprenait les questions pouvant être considérées comme les moins gênantes pour les ménages : opinions, niveau d'information, préférence vis-à-vis des divers produits financiers ; la seconde partie comportait l'ensemble des questions objectives sur le comportement patrimonial et d'épargne des interrogés d'un point de vue qualitatif (possession d'actifs) et quantitatif (montants détenus). C'était donc un inventaire assez détaillé de tous les biens matériels ou financiers que possèdent les ménages, et c'est précisément sur ce sujet que les enquêtés offrent le plus de réticences.

Les résultats de cette expérience ont donné lieu à une analyse très détaillée, qu'il serait trop long de décrire ici, portant, en ce qui concernait cette première phase de Juillet 1972, sur les taux de réponse globaux,

les taux de réponse à la première partie du questionnaire, les taux de réponse à la seconde partie du questionnaire, et sur les taux de possession, les non déclarations, les montants déclarés aux questions portant sur le patrimoine et les opérations.

En définitive, les résultats de la première enquête méthodologique du plan d'expérience Panel donnaient des indications utiles et certaines sur les méthodes et les modalités d'enquêtes à employer dans l'avenir, en fonction des objectifs propres au Panel financier :

- "la constitution d'échantillon la plus efficace et la plus sûre devrait se faire par la méthode des quotas, celle-ci étant parfaitement applicable aux conditions particulières du Panel financier.
- Les enquêtes pourraient se dérouler selon les deux modalités suivantes : questionnaire intégralement posé par l'enquêteur et choix laissé à l'enquêté de retourner la partie quantitative. Ceci permettrait d'obtenir d'une part, un taux de questionnaires complets acceptables (surtout la première modalité), et d'autre part, une certaine validité des réponses que l'on a pu difficilement apprécier dans le cadre du Plan d'expérience.
- Enfin, un procédé d'incitation ne s'avérait pas nécessaire au niveau de la première enquête : il n'amène pas les ménages sollicités à répondre sensiblement plus souvent, et il biaise, semble-t-il, les réponses aux questions gênantes de la seconde partie du questionnaire".

II - L'enquête-retour de Novembre 1972, deuxième phase de ce Plan d'expérience, a eu lieu auprès des ménages qui avaient accepté de répondre à la première enquête. Son objectif était d'évaluer le taux de départs que l'on peut attendre entre deux enquêtes d'une même vague, c'est-à-dire le nombre de ménages faisant défection en quelques mois, ménages qu'il conviendrait de remplacer par d'autres ménages considérés comme équivalents, selon les variables critères adoptées (âge, catégorie socio-professionnelle, possession ou non de certains actifs financiers).

L'échantillon se divisait en sous-échantillons correspondant aux modalités différentes de réalisation.

Il se composait de :

- 69 enquêtes intégralement réalisées par enquêteurs, et 144 enquêtes au cours desquelles l'enquêteur laissait le choix au ménage, soit de poursuivre l'interview jusqu'à la fin, soit de garder et de renvoyer la partie du questionnaire contenant les renseignements relatifs aux mouvements qui avaient affecté leur patrimoine depuis la précédente enquête ; soit, au total, 213 enquêtes par enquêteurs.
- 213 enquêtes par voie postale :  
Parmi ces enquêtes, certaines étaient assorties d'une promesse de gratification.

Au niveau de cette seconde partie de l'opération méthodologique; l'analyse portait sur les taux de réponse aux deux parties du questionnaire. Les résultats amenaient à conclure que dans l'avenir, les modalités d'enquêtes à utiliser, pour les opérations retour, devraient être fondées au maximum sur un déroulement d'enquêtes intégralement en présence d'un enquêteur.

En définitive, le déroulement et les résultats de ces deux interventions (Juin 1972 et Novembre 1972), qui ont constitué le Plan d'expérience 1972, faisaient apparaître les observations suivantes :

D'une part, l'impossibilité d'utiliser des échantillons sur listes électorales qui se caractérisaient par des taux de rebut très élevés (43 %) - (le taux de réponse aux enquêtes par voie postale réalisées sur de tels échantillons était également très faible : environ 5 %).

D'autre part, la présence d'un enquêteur, qui supprimait les conditions du maintien d'un anonymat individuel, ne diminuait pas sensiblement la fréquence et la qualité des réponses, sauf en ce qui concernait certaines catégories de ménages : professions indépendantes et inactifs en particulier.

Enfin, l'offre de gratification, telle qu'elle avait été proposée, ne semblait pas avoir, dans la plupart des cas, une influence positive, ni sur le taux de réponses, ni sur la validité des réponses.

Ainsi, compte tenu des résultats de ce Plan d'expérience, des observations faites et des propositions méthodologiques formulées, le CREP proposait que la collecte des données de base du Panel financier s'effectue à l'avenir selon une nouvelle procédure quant au déroulement des interventions d'une part, et à la méthode d'échantillonnage et de collecte d'autre part. Ceci consisterait donc en la mise en place d'un cycle d'enquêtes répétitives auprès des mêmes ménages.

En conséquence, chaque vague comprendrait quatre interventions :

- une enquête "Patrimoine" auprès d'un "échantillon-maître" initial portant sur 2 300 ménages environ, et représentatif de la population nationale ;
- trois enquêtes "flux" étalées sur deux ans, c'est-à-dire trois enquêtes-retour, au cours des deux années suivantes, portant sur un nombre de ménages moins important, destinées à saisir les "flux" : la première intervention retour comporterait 600 enquêtés, la seconde 800 (de manière à saisir les mouvements patrimoniaux sur un an avec plus de fiabilité et de façon plus détaillée) ; la dernière sur 600 ménages à nouveau, la réduction de la taille des échantillons-retour étant conçue pour remplir deux objectifs : la limite des coûts de collecte des données et la nécessité de garder dans l'échantillon initial une réserve d'enquêtés "équivalents" sur le plan des quotas, nécessaire pour la maîtrise des échantillons-retours dans le temps.

En ce qui concerne la méthode d'échantillonnage et de collecte, l'échantillon initial serait sélectionné selon la méthode des quotas purs (catégorie socio-professionnelle, âge, possession de comptes-chèques ou non, zone et type d'habitat ...) ; les échantillons suivants seraient constitués à partir de l'échantillon initial (2 300 ménages) avec, si nécessaire, adjonction de ménages "équivalents" du point de vue des quotas.

Les enquêtes seraient réalisées intégralement par enquêteurs auprès de l'ensemble des salariés (y compris les cadres supérieurs), qui s'avèrent peu exigeants du maintien d'un anonymat individuel. Les enquêtes auprès des

catégories indépendantes, qui sont plus réticentes et moins sincères, et auprès des inactifs, seraient réalisées selon une modalité laissant le choix à l'enquêté de répondre individuellement aux questions quantitatives et de renvoyer cette partie "gênante" du questionnaire.

Aucune promesse de gratification ne serait faite au niveau des premières interventions ; elle pourrait cependant être introduite, éventuellement, en cours de vague, lors de la troisième ou quatrième enquête, si la lassitude de certains enquêtés se révélait importante.

En revanche, serait fourni aux enquêtés participant à chaque intervention, un résumé des principaux résultats, ce qui leur permettrait de comprendre la finalité de l'opération et les amènerait à continuer leur collaboration. Ces documents seraient plus fréquents et plus complets que les plaquettes retournées, jusqu'à présent, aux enquêtés, par voie postale en fin de vague.

Enfin, les modalités de prise de contact avec les enquêtés seraient améliorées dans la mesure du possible, c'est-à-dire fondées sur une meilleure information des enquêtés : lettres d'introduction plus explicatives, formation plus poussée des enquêteurs.

Ainsi, à la fin de l'année 1972, conformément aux décisions prises avec les adhérents à l'étude Panel, un certain nombre de transformations fondamentales étaient apportées à la méthode de collecte des données, dont la procédure était élaborée en fonction d'objectifs précis assignés aux vagues à venir du Panel financier :

- élargir le champ de l'étude à l'ensemble de la clientèle actuelle et potentielle de toutes les Institutions Financières intervenant sur le marché de l'épargne ;
- améliorer la qualité de l'information recueillie, en renforçant la représentativité des échantillons d'épargnants et en perfectionnant les modalités de réalisation des enquêtes ;

- développer la partie qualitative du questionnaire (étude des motifs explicites liés aux comportements d'épargne des ménages)
- décharger les Institutions Financières participantes des travaux importants de constitution des échantillons.

Le CREP préparait alors l'année 1973 :

Dès fin Mars, début Avril 1973, aussitôt après les élections, sera constitué un échantillon-maître d'environ 3 000 unités statistiques, avec une représentation par des effectifs égaux, de 8 ou 9 catégories socio-professionnelles préalablement définies, une représentation en fonction de l'âge, respectée, et une répartition sur le territoire national, conforme à la population nationale. Par ailleurs, le type d'habitat sera également pris en compte. Le choix de ces quotas permettra d'obtenir des résultats également significatifs au niveau de chaque catégorie socio-professionnelle, celles-ci représentant des sous-populations vers lesquelles les Institutions Financières axent le plus souvent leur effort de promotion et qui servent généralement de support à des analyses statistiques. Il sera possible, à l'aide de coefficients de pondération bien choisis, d'obtenir des résultats se rapportant à la population nationale. L'échantillon ainsi constitué comprendra donc des ménages "banqués" et "non banqués" des clients de toutes les Institutions Financières participant ou non à l'étude. Il sera désormais possible d'analyser l'appartenance des ménages à plusieurs réseaux ou établissements concurrents, le rôle et la fonction de chacun de ces réseaux.

L'échantillon-maître ainsi constitué sera utilisé pendant deux ans pour réaliser les enquêtes-retour. Le cycle des travaux, ainsi que celui du budget, sera donc de deux ans. La première enquête-retour sera prévue en Octobre 1973 (500 à 600 ménages), enquête sur les questions d'opinions et de comportements des ménages.

\*           \*

\*

C - Le Panel financier en 1973 - Les projets pour 1974 et les années suivantes

C'est donc en 1973 que la réforme du Panel est entrée en vigueur d'une part, par la réalisation d'enquêtes bi-annuelles avec le concours d'enquêteurs, d'autre part par la constitution d'un échantillon selon la méthode des quotas. Les Banques étaient dès lors dispensées de réunir la base de sondage destinée au tirage au sort.

Désormais, les enquêteurs constitueront l'échantillon au cours des mois d'Avril à Mai, en respectant les quotas qui leur auront été fixés pour assurer la double représentativité régionale et nationale.

La première enquête de la vague 1973 a été réalisée au mois d'Avril, selon les solutions techniques adoptées à la fin de l'année 1972 :

"Un échantillon de base a été constitué selon la méthode des quotas ; 3 048 ménages ont été enquêtés et 2 838 ont été retenus pour l'étude. Les variables critères employées étaient la catégorie socio-professionnelle, l'âge du chef de ménage, la région (9 regroupements des 21 Z E A T (1) de l'INSEE), la taille de l'agglomération d'après les données du recensement de 1968 et de l'enquête logement de 1969 de l'INSEE.

Les quotas déterminés de manière à ce que chaque catégorie de ménages définie par la catégorie socio-professionnelle (8 classes d'un effectif équivalent de 350 ménages) ou par l'âge du chef de ménage, soit représentée par un effectif semblable pour permettre des analyses spécifiques, ont été parfaitement respectés. La représentativité de cet échantillon, par rapport à la population nationale, pouvait donc être rétablie assez facilement.

Les enquêtes ont été réalisées sous forme d'interviews menées par des enquêteurs. Conformément aux décisions prises, les salariés ont été interrogés intégralement. Aux non salariés était laissée l'alternative de répondre seuls à la deuxième partie du questionnaire (renseignements portant sur les montants), dans le cas où ils s'étaient avérés peu disposés à poursuivre l'entretien (30 enquêtés seulement).

---

(1) Zone d'étude et d'aménagement du territoire.

C - Le Panel financier en 1973 - Les projets pour 1974 et les années suivantes

C'est donc en 1973 que la réforme du Panel est entrée en vigueur d'une part, par la réalisation d'enquêtes bi-annuelles avec le concours d'enquêteurs, d'autre part par la constitution d'un échantillon selon la méthode des quotas. Les Banques étaient dès lors dispensées de réunir la base de sondage destinée au tirage au sort.

Désormais, les enquêteurs constitueront l'échantillon au cours des mois d'Avril à Mai, en respectant les quotas qui leur auront été fixés pour assurer la double représentativité régionale et nationale.

La première enquête de la vague 1973 a été réalisée au mois d'Avril, selon les solutions techniques adoptées à la fin de l'année 1972 :

"Un échantillon de base a été constitué selon la méthode des quotas ; 3 048 ménages ont été enquêtés et 2 838 ont été retenus pour l'étude. Les variables critères employées étaient la catégorie socio-professionnelle, l'âge du chef de ménage, la région (9 regroupements des 21 Z E A T (1) de l'INSEE), la taille de l'agglomération d'après les données du recensement de 1968 et de l'enquête logement de 1969 de l'INSEE.

Les quotas déterminés de manière à ce que chaque catégorie de ménages définie par la catégorie socio-professionnelle (8 classes d'un effectif équivalent de 350 ménages) ou par l'âge du chef de ménage, soit représentée par un effectif semblable pour permettre des analyses spécifiques, ont été parfaitement respectés. La représentativité de cet échantillon, par rapport à la population nationale, pouvait donc être rétablie assez facilement.

Les enquêtes ont été réalisées sous forme d'interviews menées par des enquêteurs. Conformément aux décisions prises, les salariés ont été interrogés intégralement. Aux non salariés était laissée l'alternative de répondre seuls à la deuxième partie du questionnaire (renseignements portant sur les montants), dans le cas où ils s'étaient avérés peu disposés à poursuivre l'entretien (30 enquêtés seulement).

---

(1) Zone d'étude et d'aménagement du territoire.

La première enquête-retour a été réalisée en Octobre-Novembre 1973 ; elle a été une intervention à caractère essentiellement qualitatif sur les opinions des ménages et les opérations de placements réalisées et prévues en Octobre-Novembre 1973, auprès de 600 ménages déjà interrogés lors de la première intervention en Avril-Mai.

Les résultats définitifs de la première vague se sont divisés en deux parties correspondant à deux Tomes : le premier, paru en Novembre, reprenait la description du Patrimoine (taux de possession, montants, concentrations, structure), et les réalisations et intentions des ménages enquêtés, soit une étude qualitative et quantitative du Patrimoine. Le deuxième Tome, récemment terminé, a donné des informations sur les placements financiers (image, notoriété générale), sur l'appartenance à un réseau et ses motifs, sur le comportement et les attitudes d'épargne des enquêtés, ainsi que sur leurs habitudes d'épargne".

Enfin, un compte-rendu de l'enquête de Novembre 1973 a été publié.

Les premiers résultats de 1973 ont donné lieu à certaines observations et critiques, et, de ce fait, à plusieurs suggestions pour les vagues à venir du Panel.

Tout d'abord l'introduction de la méthode par quotas a apporté une amélioration sur la représentativité de l'échantillon (population nationale), et sur les données quantitatives. En outre, cette méthode présentait l'intérêt de pouvoir analyser des sous-populations de clients appartenant à des réseaux différents. A ce propos, il devenait nécessaire d'obtenir un financement complémentaire, afin d'exécuter des études spécifiques par réseaux. Enfin, les Inter-médiaires Financiers ne fournissaient plus les listes de leurs clients.

Ces premiers résultats montraient déjà que le Panel financier du CREP était représentatif de la population nationale, tout en étant cependant, moins sensible, quant à la description de placements moins répandus, et ceci en raison de certaines réticences des enquêtés à répondre avec précision aux questions les plus indiscrettes. D'autre part, ils différaient évidemment sensiblement de ceux

des autres Panels, en raison du changement de méthode qui a entraîné une modification de l'échantillon par rapport au Panel précédent ; on notait en effet, moins de catégories aisées, un glissement vers des revenus annuels plus faibles, ce qui rendait difficile une comparaison avec le précédent Panel, mais il était possible d'établir une comparaison avec les données nationales, puisque l'échantillon était représentatif sur les critères socio-économiques de la population nationale.

Cependant, la méthode d'enquête posait quelques problèmes concernant d'une part les montants pour lesquels on relevait une sous-estimation importante dans la déclaration de certains placements, et d'autre part le questionnaire qui semblait trop lourd à remplir (110 questions). En effet, ces problèmes de sous-estimation demeuraient pour les disponibilités monétaires et l'épargne liquide, et touchaient en particulier les placements rares. De ce fait, la structure de l'épargne liquide se trouvait faussée, tant sur les placements que par réseaux. Par ailleurs, les résultats par région étaient sensiblement différents de ceux que l'on pouvait obtenir d'après les données nationales.

Devant ces difficultés, le CREP donnait quelques motifs concernant l'architecture même du questionnaire : il était très lourd, les questions nouvelles introduites semblaient assez complexes, certaines questions étaient flottantes, d'autres situées en fin de questionnaire, étaient peut-être mal placées.

D'autre part, les observations faites amenaient le CREP à formuler certaines critiques : les objectifs du Panel devenaient très nombreux, certains étaient mal définis et se révélaient parfois contradictoires, ce qui entraînait un questionnaire très lourd ; les contraintes de temps amenaient à sauter certaines étapes dans l'exploitation (vérification des données ...), auxquelles s'ajoutaient des contraintes budgétaires.

Par conséquent, si le Panel restait à l'avenir une enquête répétitive, il conviendrait de lui apporter certaines améliorations, d'une part sur le questionnaire (architecture, stabilité, réduction visant à la qualité de l'information plutôt qu'à la quantité), et d'autre part sur l'échantillon, qui devrait désormais rester relativement stable sur une assez longue période.

En outre, il serait nécessaire de définir l'objectif, ou éventuellement les objectifs du Panel et parfaire sa méthode en fonction de cela, l'instrument Panel devant rester un produit final et un produit intermédiaire, avec des résultats portant sur des observations quantitatives et des intentions (partie permanente), et sur des opinions (partie mobile).

Enfin, en ce qui concerne le traitement informatique, certains aménagements pourraient également être apportés, en relation avec l'élaboration du questionnaire, et le lien entre le chiffrage, le traitement informatique et la recherche.

La méthode de traitement actuelle est celle-ci :

- L'ordinateur (système 370-165 du CIRCE), qui est très adapté du point de vue technique aux problèmes posés par le Panel financier,
- les deux méthodes de programmation : programmation FORTRAN permettant tous les traitements, et programmation OSIRIS, plus restrictive.

Ainsi, à la fin de l'année 1973, la réforme du Panel financier était faite, sa méthode mise en place, son chemin tracé pour l'avenir.

Le déroulement des enquêtes se présentait ainsi :

Après la constitution de l'échantillon-maître de Mars-Avril 1973 (3 000 ménages) et la première enquête-retour d'Octobre 1973 (500 à 600 ménages), enquête relativement légère comportant principalement des questions d'opinion, de comportements de type qualitatif, étaient fixées :

- la deuxième enquête-retour en Mars-Avril 1974 (environ 1 500 ménages), qui sera une enquête quantitative relativement lourde, dont le principal objet sera de mesurer les variations de Patrimoine, les flux d'épargne et d'investissement, les transferts entre différents placements, les intentions et les réalisations sur une année complète ;
- la troisième enquête-retour en Octobre 1974, (environ 500 à 600 ménages) qui sera analogue à la première enquête-retour ;

- enfin, le second échantillon-maître sera constitué en Mars-Avril 1975 : le budget de l'étude s'étalera donc sur une période de deux ans, le CREP devant supporter les frais les plus importants au cours de la première année de chaque cycle.

En conséquence, si la participation financière demandée à chaque Institution Financière était restée, en 1973, la même que l'année précédente, une augmentation était prévue pour 1974, correspondant à celle des salaires.

Enfin, la méthode introduite en 1973 a entraîné un accroissement du nombre des Institutions Financières concernées par le Panel financier ; 10 adhérents avaient souscrit, dès le début, au Panel ; aujourd'hui ils sont au nombre de 13.

Les maîtres-d'oeuvre sont les suivants :

- . Les grandes Banques de Dépôts
- . les Caisses d'Épargne ordinaires,
- . la Caisse des Dépôts;
- . PRETABAIL
- . le Crédit Mutuel d'Alsace et de Lorraine,
- . le Ministère des Finances,
- . la Commission des Opérations de Bourse (C.O.B.),
- . l'Union des Assurances de Paris (U.A.P.)

Ainsi, à la fin de l'année 1973, le Panel était devenu un instrument riche d'informations et apprécié des adhérents ; il s'ouvrait sur des perspectives d'études beaucoup plus approfondies et plus spécifiques, sur des aspects particuliers, dans le domaine de l'Épargne.

\* \* \*

\*

III

LES APPORTS  
DU PANEL FINANCIER

\*       \*  
     \*  
     \*

### III - LES APPORTS DU PANEL FINANCIER

Actuellement, le Panel Financier est devenu un instrument d'observation permanente de la conjoncture monétaire et financière, un outil de recherche sur les comportements des ménages, sa méthode permettant, aujourd'hui, d'interroger avec un certain succès et dans l'anonymat, les Epargnants.

Source très importante d'informations et de renseignements statistiques (quantité et qualité), il a contribué à élargir le domaine de la connaissance de l'Université (recherche fondamentale), et des Institutions Financières ; il est utilisé pour le "Marketing" et constitue le point de départ de nombreuses études, ses possibilités d'utilisation étant multiples.

L'exploitation des données nombreuses du Panel, permet à ce jour, d'analyser et de mesurer le Patrimoine des ménages. Les renseignements qu'il apporte se présentent sous la forme de structures, de taux de possession des divers actifs financiers, de montants moyens, et donnent des indications sur les intentions et les réalisations de placement des ménages. Les analyses sont faites selon plusieurs critères socio-économiques tels que : âge, catégorie socio-professionnelle, le revenu annuel du chef de ménage, le nombre d'enfants à charge, la région, etc...

Les tableaux statistiques et les commentaires qui les accompagnent, apportent, par une analyse selon les différents critères socio-économiques utilisés, les éléments suivants :

- la mesure du patrimoine et de l'endettement des ménages,
- la structure du patrimoine des ménages, qui comprend :
  - . le patrimoine immobilier
  - . les biens durables,
  - . le portefeuille de valeurs mobilières,
  - . l'épargne liquide,
  - . les disponibilités monétaires.

Les différents actifs patrimoniaux sont ensuite analysés de façon très détaillée ; les résultats se présentent ainsi :

### A - Le patrimoine - L'endettement

- répartition de la valeur du patrimoine avant endettement,
- répartition de la valeur de l'endettement,
- structure du patrimoine avant endettement.

L'étude est faite selon la catégorie socio-professionnelle, l'âge et le revenu annuel du chef de ménage.

### B - Les disponibilités monétaires

- répartition du montant des espèces selon l'âge, la catégorie socio-professionnelle, le revenu annuel,
- taux de possession des comptes de chèques selon la catégorie socio-professionnelle, l'âge, le revenu annuel, la région,
- montants des comptes-chèques (montants moyens par ménage ayant déclaré et montants moyens pour l'ensemble de l'échantillon), selon les mêmes critères.
- répartition des montants des disponibilités monétaires totales selon la catégorie socio-professionnelle, l'âge, le revenu annuel, la région et le nombre d'actifs du ménage.

L'étude distingue les comptes-chèques bancaires et les comptes-chèques postaux. Les taux de possession sont calculés selon les postes suivants : "au moins un compte-chèque bancaire" "au moins un compte-chèque postal" et "au moins un compte chèque bancaire et un compte-chèque postal à la fois", et selon le nombre de comptes-chèques détenu par le ménage (de 0 à 4 et plus).

### C - L'épargne liquide

L'analyse par réseaux détaille l'épargne liquide dans les banques (comptes à terme, comptes sur livrets, épargne-logement), dans les Caisses d'Epargne (livret A, livret B, épargne-logement, pour la Caisse Nationale d'Epargne et les Caisses d'Epargne ordinaires), et l'épargne liquide représentée par les Bons (Bons du Trésor, des Banques, du Crédit Agricole). Elle

apporte également des indications concernant les réalisations et intentions des ménages sur les placements d'épargne liquide. Les différents tableaux apportent les renseignements suivants :

- épargne liquide : taux de possession,
- montants moyens par ménage "ayant déclaré",
- répartition de l'épargne liquide (Bons compris).

Les critères utilisés sont : la catégorie socio-professionnelle, l'âge, le revenu annuel du chef de ménage, auxquels s'ajoutent deux autres critères, en ce qui concerne la répartition de l'épargne liquide : le niveau de fortune du ménage et le nombre de personnes dans le ménage.

En outre, les résultats donnent :

- des taux de possession des placements d'épargne liquide selon l'appartenance (ou non) aux réseaux bancaire ou postal pour les comptes de chèques,
- une répartition des ménages selon les réseaux utilisés pour les comptes de chèques et l'épargne liquide,
- le pourcentage des ménages ayant l'intention de modifier leur épargne liquide (sur l'ensemble de l'échantillon) (plus élevé - moins élevé - sans changement)
- enfin, les réalisations et intentions sur les Bons, pour les ménages détenteurs. (Souscriptions - remboursements - renouvellements).

#### D - Le portefeuille de valeurs mobilières

Les résultats donnant des taux de possession et des montants moyens, pour les ménages détenteurs de valeurs mobilières, sont analysés selon les facteurs suivants : âge, catégorie socio-professionnelle, revenu, niveau de fortune, région et niveau de portefeuille ; ils permettent également une confrontation des réalisations et intentions des ménages relatives aux valeurs mobilières.

Bien sûr, l'étude porte sur les valeurs à revenu fixe (obligations) et sur les valeurs à revenu variable (actions françaises, SICAV (1), SII, SICOMI (2), actions étrangères - parts, participations), qui constituent le portefeuille de valeurs mobilières.

#### E - Le Patrimoine immobilier et foncier

Les résultats sont analysés selon la catégorie socio-professionnelle, l'âge, le revenu et le niveau de fortune du ménage ; ils donnent des taux de possession et des montants moyens par ménage détenteur de biens immobiliers et fonciers : logement principal, résidence secondaire, immobilier de rapport, terrains, bois, exploitations agricoles, entreprises artisanales ou industrielles et autres biens immobiliers.

L'analyse porte également sur l'endettement immobilier, par nature de biens, et sur les intentions d'opérations sur l'immobilier.

#### F - L'Assurance-vie

Le Panel financier de 1973 a permis, en effet, d'observer également le comportement des ménages vis-à-vis de l'assurance-vie, en distinguant les deux types de contrats correspondant à des motivations différentes :

- les contrats d'assurance-vie volontaires, c'est-à-dire souscrits sans référence à des contraintes objectives liées au comportement d'investisseurs-emprunteurs des ménages ou à un certain mode de vie.
- les contrats d'assurance-vie involontaires, souscrits obligatoirement dans certains cas : utilisation d'emprunts à long terme pour le financement du logement ou de l'entreprise individuelle, utilisation de crédit à court terme ; couverture de risques résultant de certains types d'activités menées dans le cadre d'institutions bien définies : entreprises, syndicats, associations.

---

(1) SICAV = Société d'Investissement à Capital Variable.

(2) SII - SICOMI = Sociétés d'Investissement Immobilier.

Au niveau de l'étude du Patrimoine, deux catégories de polices d'assurance-vie sont prises en compte : l'assurance-vie volontaire proprement dite (à l'exclusion des contrats liés à certains placements financiers comme les comptes-chèques ou les comptes d'épargne), et l'assurance-vie involontaire liée à certaines activités dans le cadre de l'entreprise, d'un syndicat ou d'une association.

Les résultats sont analysés selon les caractéristiques objectives qui déterminent le comportement volontaire des ménages : catégorie socio-professionnelle, âge, revenu annuel du chef de ménage, le nombre d'enfants à charge et la taille de l'agglomération, et apportent des informations concernant :

- les taux de possession d'assurance-vie volontaire (une - plusieurs - aucune - au moins une),
- le montant du capital assuré (selon la possession de un ou plusieurs contrats, en plus des critères cités ci-dessus),
- le type de contrat d'assurance-vie souscrit par les détenteurs d'une seule police ou de plusieurs polices (type de contrat ; "accident" - "en cas de décès" - "en cas de vie" (capital différé - rente viagère - sans précision))
- possession d'assurance-vie involontaire et de montant du capital assuré, selon la catégorie socio-professionnelle,
- enfin, le montant total du capital assuré selon la catégorie socio-professionnelle et l'âge du chef de ménage.

#### G - Les biens durables

Trois catégories sont distinguées : l'équipement ménager (y compris les meubles), nécessaire à la vie du ménage, les voitures automobiles et les "biens durables de loisir" tels que la caravane, le bateau de plaisance habitable ou non.

L'analyse définit :

- les taux de possession de biens durables, selon les critères de la catégorie socio-professionnelle, de l'âge, du revenu annuel du ménage,

- la valeur des biens durables, selon les mêmes critères, avec, en supplément, l'ancienneté du mariage et le nombre d'enfants à charge,
- l'endettement des ménages selon les mêmes critères,
- la proportion des ménages partant en vacances (selon la catégorie socio-professionnelle, l'âge et le revenu).

Ainsi, le Panel financier apporte de nombreuses et précieuses informations pour l'étude du patrimoine des ménages et de ses composantes, ainsi que sur les comportements d'épargne des ménages.

En outre, il permet de réaliser, à partir de ses données, des études spécifiques. Dès la fin de l'année 1970, en effet, le CREP avait indiqué la possibilité de réaliser, grâce à la richesse et à la diversité des informations recueillies dans le cadre du Panel, des études plus approfondies (statistiques économiques ou socio-économiques) sur des sujets particuliers.

C'est pourquoi, dès 1971, le CREP a entrepris des travaux dans plusieurs voies, les problèmes pouvant être traités à partir des données du Panel étant très variés ; les directions prises concernaient principalement l'analyse du comportement de l'épargne, en liaison avec la structure du patrimoine et les variables socio-économiques.

En 1972-1973, ont été réalisés des travaux sur les relations entre épargne et statut d'occupation du logement principal, sur le comportement des ménages détenant simultanément plusieurs placements, directement concurrentiels, sur les ménages effectuant des placements dans l'immobilier (placements directs ou titres).

Une étude sur le "Panel et la clientèle bancaire" a été également abordée.

Aujourd'hui, le Panel est orienté vers deux grandes études, par extrapolation à partir des données qu'il apporte :

- l'étude du Patrimoine : évaluation globale des actifs détenus par la clientèle bancaire, par extrapolation des résultats du Panel, étude des relations entre le Patrimoine et certaines variables (structure du patrimoine - diversification du patrimoine ...).

- l'étude des "Flux" : Le comportement d'épargne des ménages (relation épargne-patrimoine), l'évaluation des flux en vue d'une application à la prévision.

Cependant, il faut noter que, malgré la richesse des informations contenues dans le Panel, les résultats des études spécifiques menées exclusivement à partir de ces informations, ne permettent pas encore de réaliser des analyses bien détaillées ; en effet, le Panel apporte peu de renseignements sur les motivations des comportements observés et ne permet pas, aujourd'hui, de répondre exactement à des questions du type "comment" et "pourquoi".

Ces études spécifiques, tout en ayant leurs limites, fournissent cependant une première approche sur les sujets traités ; elles ont le rôle de fournir des analyses descriptives particulières de données contenues dans le Panel, et par là, de mettre en évidence et de sensibiliser sur des aspects particuliers du comportement des ménages en matière d'épargne et de placements.

Actuellement, il est possible de concevoir, indépendamment du Panel, de nouvelles études plus approfondies et, le cas échéant, plus qualitatives, sur des thèmes au sujet desquels on dispose d'ores et déjà d'une certaine information et dont l'intérêt aura été mis en évidence.

Bien sûr, les participants au Panel sont invités à faire des suggestions et à proposer des thèmes d'étude, dont les approches spécifiques leur semblent souhaitables.

Ainsi, le Panel Financier laisse espérer, à présent, des progrès certains dans l'analyse des phénomènes de l'épargne. Expérience résultant de beaucoup d'efforts et d'obstination, il apporte déjà, compte tenu de ses défauts et des critiques que l'on peut lui adresser, quantité d'informations et qualité des renseignements, et s'ouvre sur de nombreuses perspectives pour l'avenir.

28 NOV. 1975

~~1~~ e-u?

